



Wir sind ein
**GEMEINWOHL
UNTERNEHMEN**
und erstellen die Gemeinwohl-Bilanz



RAPPORT DE BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRE Bilan compact 5.0

de CMP Competent Management Partners AG Période de
référence 2021/22 (quatrième rapport d'intérêt général, le dernier datant de
2018/19)

Home Zukunftsfähigkeit Nachhaltigkeit Seminare Aktuelles Team Downloads Kontakt / Impressum

Unternehmensberatung für Zukunftsfähigkeit, Nachhaltigkeit und Organisations-Entwicklung



Zukunftsfähigkeit

Perspektiven erschliessen, Chancen nutzen und Risiken vermeiden

- Herausforderungen
- Organisations-Entwicklung
- Grossgruppen-Formate
- Unternehmens-Kulturen
- Agile Organisationen
- Meeting-Praktiken
- "Change" bewirken
- "Zukunftskonferenz"

Nachhaltigkeit

Unternehmerische Verantwortung für Gesellschaft und Wirtschaft wahrnehmen

- Nachhaltigkeit lohnt sich
- Corporate Responsibility
- Studie Erfolgsfaktoren
- C(S)R Themenspektrum
- Gemeinwohl-Bilanz
- Klimaschutz
- Circular Economy
- Wirtschaft neu denken

Seminare

Themen in Organisationen wirksam implementieren und verankern

- Seminar- und Workshop-Angebote
- Effective MEMO Writing
- Reinventing Organizations
- Dialog-Kultur und Meeting-Praktiken
- Klimaschutz - er geht uns alle an
- "Suffizienz" - weniger ist mehr

Zukunftsfähigkeit und Nachhaltigkeit von Unternehmen: Dazu haben wir kürzlich **48 Webinare** durchgeführt, die über YouTube sowie Download der Präsentationen zur Verfügung stehen: a) Nachhaltigkeit von Unternehmen (inkl. Lieferkette), b) CO2- & ökologischer Fussabdruck, c) Herausforderungen & Zukunftsfähigkeit, d) Veränderungen bewirken, e) Gemeinwohl-Bilanz und Non-Financial-Reporting, f) Unternehmenskultur & NewWork bis Agilität, g) Kreislaufwirtschaft bis Suffizienz, h) Nachhaltige Finanzanlagen, i) Ansätze für «Wirtschaft neu denken». [Link](#) zu den Webinaren.



CMP Competent
Management Partners AG
25, rue Huob
CH-6333 Hünenberg Lac

Conseil d'administration/directeur :
Verena Nacke, diplômée en gestion
d'entreprise EBS
Register-Nr.: CH-170.3.029.462-3
UID : CHE-112.934.341

Coordonnées bancaires :
Credit Suisse, 6300 Zoug
IBAN:CH33 0483 5082 1307 6100 0
BIC CRESCHZZ80A

Communication :
Tél : +41 (41) 78302 75
Fax +41 (41) 78302 76
Courrier électronique :
info@cmpartners.ch

CONTENU

	Page		Pages
Informations générales sur l'entreprise	2	Rapport sur les 20 critères	
Brève présentation de l'entreprise		A1-A4 (fournisseurs*)	12-16
- y compris les produits / services	3	B1-B4 (propriétaires* et partenaires financiers*)	16-21
L'entreprise et le bien commun		C1-C4 (collaborateurs)	21-25
Champs d'action de la durabilité et de l'intérêt général (matrice d'importance)	3	D1-D4 (clients* et entreprises)	26-31
Évaluation Bilan compact (audit)	5	E1-E4 (Environnement social)	
Perspectives avec objectifs à court et à long terme	5	Conformité UE	31-38
Impact environnemental et empreinte carbone	6	Description du processus	39
Importance des objectifs de développement de l'ONU pour la CMP AG	8		39
	9		

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale : CMP Competent Management Partners AG Forme

juridique : société anonyme

Site web : www.cmpartners.ch

Secteur : Conseil en gestion (développement organisationnel et durabilité)

Nombre d'employés : 3 (FTE 2)

Conseil d'administration/directrice et actionnaire à 100% : Verena Nacke Chiffre d'affaires : 170'994 CHF (2022) / 152'637 (2021)

Excédent annuel : n'est pas encore disponible pour l'année 2022 / 17'459 (2021)

Siège social : Huobstrasse 25, CH-6333 Hünenberg See

Sociétés affiliées : aucune

Période de référence : 2021/22 (quatrième rapport sous forme de bilan compact selon la matrice 5.0). 2018/19 (troisième rapport en tant que bilan compact, matrice 5.0). Pour la période 2015/16, il existe un bilan d'intérêt général audité matrice 4.1. Le premier rapport a été établi dans le cadre du groupe de pairs de Lucerne 2015 pour la période de référence 2014.



Licence Creative Commons : Ce matériel est placé sous la licence Creative Commons Na-Mention spéciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>.

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE - Y COMPRIS PRODUITS / SERVICES

La société CMP AG a été fondée en été 2006. La société conseille et accompagne les entreprises et les organisations sur les thèmes de la "viabilité et des entreprises responsables" dans les domaines de la "viabilité", de la "durabilité" et des "séminaires" - voir la page d'accueil www.cmpartner.ch.

Les deux conseillers seniors ont une expérience de l'industrie dans des groupes et des PME, ainsi que dans le conseil pour les principaux processus de stratégie et de changement, l'orientation client, le marketing et la distribution. Depuis 2014, le conseiller senior Dr. Ralf Nacke se concentre sur la durabilité de l'entreprise et le développement de la culture et de l'organisation. De 2014 à fin 2017, CMP AG a coopéré avec Terra Institute à Bressanone (www.terra-institute.eu) et s'est présentée à l'époque sous le nom de Terra Institute Suisse dans tous les projets de développement durable et organisationnel en Suisse (cf. 2e rapport sur le bien commun 2014/15).



Les points forts de la CMP en matière de conseil sont présentés sur www.cmpartner.ch. Au-delà du conseil, les entreprises sont soutenues par le biais du coaching, des processus de dynamique de groupe et des formations pour les cadres et les collaborateurs (p. ex. Effective MEMO Writing). Ne figure pas sur le site web

"Conseil en gestion immobilière", une activité de projet assurée par Verena Nacke.

La CMP AG s'engage intensivement pour l'économie de bien commun en Suisse et accompagne les entreprises et les organisations dans l'établissement de bilans de bien commun ainsi que dans la mise en œuvre des SDGs (17 objectifs de développement durable des Nations Unies). D'autres normes de durabilité (DNK Deutscher Nachhaltigkeitskodex, GRI Global Reporting Initiative, UN Global Compact, ISO 26000, ...) sont également soutenues. L'approche consistant à réunir plusieurs entreprises ou organisations au sein d'un "groupe de pairs" régional et à accompagner le processus d'établissement d'un bilan d'intérêt général ainsi que le "rayonnement" de ces participants en interne et en externe a rencontré un certain succès. La CMP AG co-opère dans des projets avec d'autres conseillers* qui s'engagent pour la durabilité, le développement organisationnel/culturel et le bien commun. Jusqu'à fin 2022, la CMP AG était également membre de öbu - l'association pour une économie durable (www.oebu.ch). Dans le cadre d'un projet à long terme, une administration de maison est conseillée/assistée sur les thèmes de la facturation.

Produits/ services	Part du chiffre d'affaires
Conseil en développement durable/accompagnement	34%
Développement de l'organisation/de la culture	18%
Conseil en gestion immobilière	39%
Activité de professeur dans les universités	10%

La société coopère sur la base de projets avec d'autres sociétés de conseil et des consultants indépendants*. Les conseillers de la société exercent également des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans d'autres sociétés.

L'ENTREPRISE ET LE BIEN COMMUN

La raison pour laquelle CMP AG s'engage pour la durabilité et l'économie de bien commun est la conviction que les entreprises et la société doivent se pencher encore plus intensément sur les défis écologiques et sociaux de la durabilité et que les conseillers CMP peuvent apporter leur contribution à cet égard. Une approche consiste notamment à convaincre les entreprises, par le biais de conférences et d'ateliers ainsi que de projets concrets, de réduire sensiblement leur empreinte écologique (contribution active à la protection du climat, notamment par la réduction des émissions de CO₂ au sein de l'entreprise, de la chaîne d'approvisionnement et des collaborateurs).

Dans ses projets de conseil, CMP AG et ses deux conseillers veillent à ce que leurs clients agissent de manière éthique et soient orientés vers la durabilité. Ils s'inspirent du modèle d'une "organisation apprenante" et misent sur des effets "bottom-up" dans les projets de conseil afin de mobiliser le savoir et l'initiative de tout le système d'une entreprise. Pour ce faire, ils utilisent entre autres des techniques d'atelier/de conférence basées sur la dynamique de groupe, telles que l'open space, la conférence sur l'avenir, le développement de l'entreprise par l'estime (AI) et le World Café.

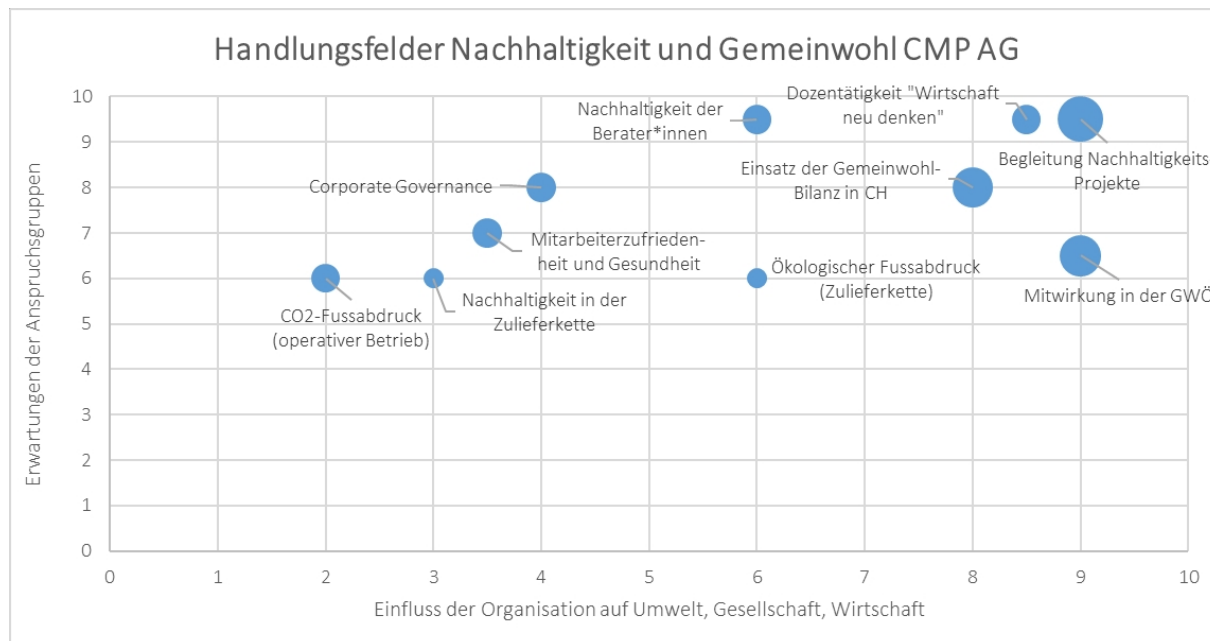
Les deux conseillers s'engagent bénévolement dans des projets sociaux et pour le bien commun. Madame Verena Nacke a notamment lancé il y a 22 ans le projet Villages d'enfants en Lituanie - rebaptisé entre-temps Promotion des enfants et des jeunes en Lituanie - www.jugendfoerderung-in-litauen.org - et l'a dirigé avec beaucoup d'engagement. Depuis octobre 2013, elle s'engage pour les femmes réfugiées à Lucerne et leur propose entre autres du yoga gratuit via "Yoga for All" (www.yogastudio.ch/yoga-for-all.html). Ralf Nacke est actif depuis l'été 2012 pour l'économie du bien commun Suisse et a été membre du comité directeur de l'association suisse pendant 7 ans. Aujourd'hui, il conseille presque exclusivement les entreprises en matière de durabilité et de projets de développement organisationnel/culturel. Il est conseiller en économie sociale et solidaire certifié et membre du groupe de travail D/A/CH Coordination des conseillers en économie sociale et solidaire*, accompagne les entreprises/organisations dans l'établissement de bilans de bien commun - principalement par le biais de groupes de pairs - et est actif en tant que professeur invité dans diverses hautes écoles en Suisse (ZHAW, HSLU, Kalaidos, ost.ch) ainsi qu'à Ravensburg en Allemagne pour les thèmes de la durabilité.

Ce bilan compact (matrice 5.0) est le 4ème rapport d'intérêt général de CMP AG, audité dans le cadre d'une évaluation par des pairs. Début janvier 2020, le 3e rapport (matrice 5.0) a été finalisé et audité (521 points - "Expérimenté"). En 2017, le 2e rapport (matrice 4.1) pour la période de référence 2016 a été finalisé et audité ("Expérimenté" - 546 points). Le premier bilan de bien commun a été établi pour la période 2014 - dans le cadre d'un groupe de pairs à Lucerne, dirigé par le Dr Nacke. Contact : Ralf Nacke, r.nacke@cmpartners.ch et ralf.nacke@gwoe.ch.

CHAMPS D'ACTION DE LA DURABILITÉ ET DU BIEN COMMUN (MATRICE D'IMPORTANCE)

En s'appuyant sur la matrice de matérialité de l'approche GRI, la CMP AG s'est également penchée sur les domaines d'action dans lesquels elle estime avoir un impact, c'est-à-dire des effets. Pour ce faire, les

10 champs d'action les plus importants et déterminés en fonction de leur importance pour les parties prenantes ainsi que de l'influence respective de la CMP AG sur l'environnement, la société et l'économie.



De facto, l'influence de CMP AG et de ses deux conseillers en Suisse est assez faible. Selon notre estimation, les activités les plus importantes sont l'accompagnement de projets de durabilité, la participation au mouvement "Gemeinwohl-Ökonomie" et l'activité de professeur de Ralf Nacke pour "Wirtschaft neu denken", où il est un pionnier en Suisse. Le graphique ne tient pas compte de l'activité de conseil de Verena Nacke dans le domaine de la gestion immobilière, qui n'a qu'un impact très limité sur l'environnement, la société et l'économie.

ÉVALUATION DU BILAN COMPACT



Dieses Zertifikat bestätigt die Gültigkeit des durchlaufenen GWÖ Peerevaluationsprozesses und berechtigt zum Führen des Labels:



Zertifikat:

Peerevaluation

Gemeinwohl-Bilanz

**CMP Competent
Management Partners
AG**

M5.0 Kompaktbilanz

2021/2022

**Peergruppe Schweizer
Berater*innen**

zert. Begleiter*in

**Gitta Walchner
Ralf Nacke**

Beteiligte Peergruppen Firmen

Thomas Schanz Solutions
Rauszeit Agentur
Andreas Bachofner GmbH

Wert	MENSCHENWÜRDE	SOLIDARITÄT UND GERECHTIGKEIT	ÖKOLOGISCHE NACHHALTIGKEIT	TRANSPARENZ UND MITENTSCHEIDUNG
Berührungsgruppe				
A: LIEFERANT*INNEN	A1 Menschenwürde in der Lieferkette: 40 %	A2 Solidarität und Gerechtigkeit in der Lieferkette: 30 %	A3 Ökologische Nachhaltigkeit in der Lieferkette: 30 %	A4 Transparenz und Mitentscheidung in der Lieferkette: 30 %
B: EIGENTÜMER*INNEN & FINANZ-PARTNER*INNEN	B1 Ethische Haltung im Umgang mit Geldmitteln: 30 %	B2 Soziale Haltung im Umgang mit Geldmitteln: 80 %	B3 Sozial-ökologische Investitionen und Mittelverwendung: 60 %	B4 Eigentum und Mitentscheidung: 30 %
C: MITARBEITENDE	C1 Menschenwürde am Arbeitsplatz: 70 %	C2 Ausgestaltung der Arbeitsverträge: 70 %	C3 Förderung des ökologischen Verhaltens der Mitarbeitenden: 60 %	C4 Innerbetriebliche Mitentscheidung und Transparenz: 70 %
D: KUND*INNEN & MITUNTERNEHMEN	D1 Ethische Kund*innenbeziehungen: 80 %	D2 Kooperation und Solidarität mit Mitunternehmen: 60 %	D3 Ökologische Auswirkung durch Nutzung und Entsorgung von Produkten und Dienstleistungen: 60 %	D4 Kund*innen Mitwirkung und Produkttransparenz: 50 %
E: GESELLSCHAFTLICHES UMFELD	E1 Sinn und gesellschaftliche Wirkung der Produkte und Dienstleistungen: 60 %	E2 Beitrag zum Gemeinwesen: 50 %	E3 Reduktion ökologischer Auswirkungen: 50 %	E4 Transparenz und gesellschaftliche Mitentscheidung: 60 %
			Zertifikat gültig bis 30.06.2025	BILANZSUMME: 549

Mit diesem Zertifikat wird die Peerevaluation des Gemeinwohl-Berichtes bestätigt. Das Zertifikat bezieht sich auf die Gemeinwohl-Bilanz 5.0. ZertifikatID: gob7g
Nähere Informationen zur Matrix und dem Peersystem finden Sie auf www.ecogood.org

Hamburg, 03.06.2023



Bridget Knapper and Manfred Jotter / Executive Directors
International Federation for the Economy for the Common Good e.V, VR 24207

INTERNATIONAL FEDERATION
for the Economy for the Common Good e.V.



Pour la période de référence 2021/22, CMP AG obtient un total de 549 points, ce qui signifie qu'elle est très "expérimentée" en ce qui concerne la plupart des critères et objectifs de l'économie de bien commun. En comparaison, les évaluations 2019 (521 points / matrice 5.0), 2016 (546 points / matrice 4.1) et 2014 (509 points / matrice 4.1). Nous sommes une entreprise ECO depuis 2012 déjà et sommes engagés dans le secteur du développement durable et du social-business. Nous voulons être des précurseurs* et des pionniers* pour les autres et donner de l'inspiration à d'autres entreprises éthiques ou intéressées par l'éthique.

APERÇU DU BILAN			
Dignité humaine	152,3	de 244	62 %
Solidarité et justice	169,8	de 291	58 %
Durabilité écologique	139,5	de 291	48 %
Transparence & codécision	87,2	de 174	50 %
SOMME	549	de 1000	55 %

Dans le domaine des valeurs, la CMP AG est la plus forte pour la "dignité humaine" (62%). Le plus grand potentiel d'amélioration supplémentaire se trouve dans la chaîne d'approvisionnement (seulement 32%).

APERÇU DU BILAN			
Fournisseurs	74,4	de 233	32 %
Propriétaires* et partenaires financiers	55,8	de 93	60 %
Collaborateurs	190,7	de 279	68 %
Clients* et coentreprises	116,3	de 186	63 %
Environnement social	111,6	de 209	53 %
SOMME	549	de 1000	55 %

Management summary de l'auditrice Gitta Walchner (en italique) sur le rapport 2018/19 :

La CMP AG a établi pour la troisième fois un rapport d'intérêt général et montre ainsi son orientation continue et conséquente vers des thèmes d'intérêt général avec un accent sur la durabilité. Le format actuel du rapport 5.0, avec ses exigences nettement plus élevées, a été bien maîtrisé et seul un léger recul des points a dû être enregistré par rapport à la version précédente 4.1. Cela montre le sérieux avec lequel l'entreprise s'occupe de ces thèmes.

PERSPECTIVES AVEC OBJECTIFS À COURT ET À LONG TERME

Au cours des dernières années, la CMP AG a pu atteindre et faire bouger les choses sur la scène du développement durable - en particulier dans le domaine de la prise de conscience des défis de la "viabilité de l'économie et de la société" (voir graphique ci-dessous).

À long terme, nous nous engageons sur les thèmes "Re:Connect et une réorientation concrète de l'économie suisse". Nous voulons développer un nouveau "narratif" pour l'économie et sa fonction utile pour la société, ainsi que la "transformation" nécessaire pour un modèle économique qui soutient "le caractère limité de nos ressources et la protection de la planète et de notre environnement".

Dans le cadre de l'organisation de la Conférence sur l'avenir en septembre 2021 et de son suivi, la CMP AG a participé à l'élaboration et à la publication de la prise de position "Une économie responsable au 21e siècle" ([Down-load](#)).

L'économie rouge est le système économique qui domine (encore) aujourd'hui - croyance en des

ressources illimitées et en la poursuite de la croissance. Il convient de corriger cette situation.

Die rote Wirtschaft
(Old Economy)



Rot steht hier für Geschwindigkeit, Leidenschaft, Intensität, Aggressivität und den Kampf ums Überleben. «Fressen» oder «Gefressen werden». ...

Kernannahmen:

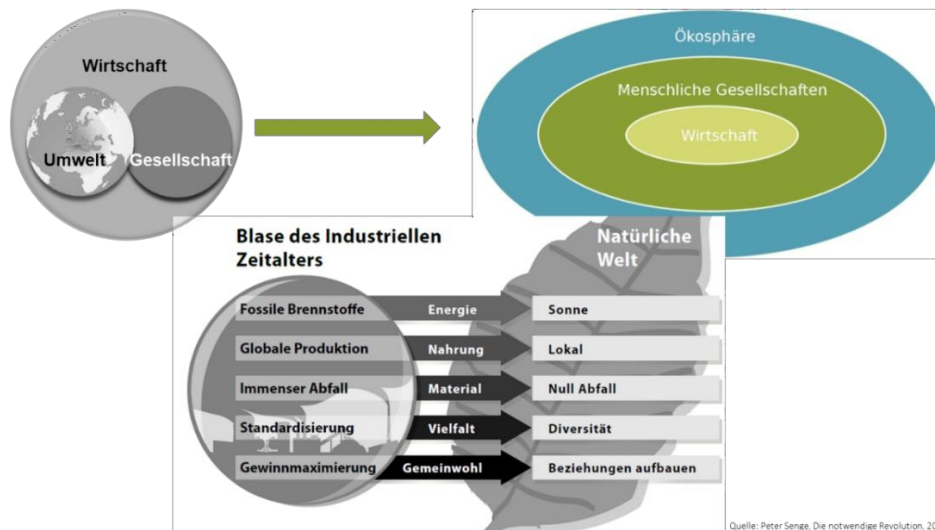
- | | |
|---|---|
| (1) Mehr ist besser | (8) Konkurrenz ist ein Naturgesetz |
| (2) Geld = Erfolg | (9) Menschen brauchen Konkurrenz als Motivator |
| (3) Sich um das Gemeinwohl zu kümmern ist Aufgabe der Politik, nicht der Wirtschaft | (10) Mit sozialen Projekten kann/darf man kein Geld verdienen |
| (4) «Geiz ist geil» | (11) Fressen oder gefressen werden |
| (5) Der Markt regelt sich von selbst | (12) Alles und jeder ist käuflich |
| (6) Konsum macht glücklich | |
| (7) Mein Wert bemisst sich nach meinem Erfolg | |

Quelle: Sustainable Companies – Wie Sie den Aufbruch zum Unternehmen der Zukunft wirksam gestalten, E. Oberlieter, H.U. Streit, G. Reifer, Terra Institute, 2016

En tant que CMP AG, nous nous engageons dans le sens de l'économie du bien commun pour :

- (1) Orientation sur les valeurs et le sens : (1) Dignité humaine, (2) Solidarité et justice, (3) Durabilité écologique, (4) Transparence et codécision - dans l'économie et la société.
- (2) Adaptation aux petits-enfants, préservation des ressources (un seul monde), respect des limites planétaires, apprentissage de la nature et protection des fondements de notre société.
- (3) réussir sa vie et ses relations humaines
- (4) L'argent est un moyen de soutenir les transactions et non le but de l'économie
- (5) Prévention des abus & concentrations de pouvoir (grandes entreprises, rachats, corruption, ...)
- (6) une économie sociale de marché (re)fonctionnelle et nous nous opposons aux dérives négatives du néolibéralisme

Notre approche de la réflexion et de l'action en matière de durabilité économique, écologique et sociale repose sur une intégration raisonnable de l'économie dans les objectifs et les besoins de la société. Il s'agit de surmonter la bulle de l'ère industrielle, de reconnaître les lois de la nature et de les appliquer à l'économie.



Pour ce faire, nous accompagnons les entreprises dans les domaines de la "viabilité" et de l'"agilité", dont il convient d'examiner les causes et les principaux champs d'action. En principe, le courant dominant n'est pas encore prêt à se détacher de l'obligation de croissance dominante et à se découpler de cette dernière.

de l'utilisation des ressources. Le bilan d'intérêt général, en tant qu'instrument de développement organisationnel éprouvé, permet aux entreprises d'examiner en détail les critères de durabilité pertinents et de définir des mesures de développement. Parallèlement, ce processus permet aux entreprises de prendre conscience de l'importance des entreprises pour une interaction pacifique et sensée au sein de la société et de la manière dont elles y contribuent concrètement.

À court terme, nous visons les objectifs suivants dans le domaine du conseil :

- (1) Poursuivre l'accompagnement des entreprises en Suisse dans l'application du bilan d'intérêt général ainsi que dans d'autres processus de transformation pour une durabilité globale et un engagement pour la communauté.
- (2) Poursuite de la coopération avec öbu - l'association pour une économie durable en Suisse, afin d'intéresser les entreprises au bilan d'intérêt général (2023 et suivantes).
- (3) Développement de l'activité de conférencier invité dans les hautes écoles suisses et dans le domaine scolaire pour les défis du développement durable (un point fort : créer et développer un réseau d'intervenants en formation en Suisse).
- (4) Coopération avec des consultants* expérimentés qui souhaitent soutenir les processus de bilan d'intérêt général et intégration de tels consultants dans des projets concrets.

Ce qui a été concrètement amélioré depuis le rapport sur l'intérêt général 2018/19: :

- B2 : la CMP AG a besoin de plus de projets de durabilité qui soient suffisamment rémunérés. Cela a pu être réalisé
- B3/E3 : le passage du chauffage au mazout à la pompe à chaleur a pu être réalisé en 2021. Au début de l'année 2022, l'installation solaire a été augmentée, de sorte que la production d'électricité reste nettement supérieure à la consommation propre. L'empreinte carbone de la consommation d'électricité et de chaleur a ainsi pu être réduite de 5,6 t en 2019 à 0 t en 2022.
- C3/E3 : le nombre de voyages d'affaires effectués avec la voiture de société a nettement diminué (12'500 km au lieu de 35'000 km auparavant). Une compensation de CO₂ de la propre empreinte de l'entreprise n'a pas été effectuée jusqu'à présent en raison de la faible empreinte de 6,1 t au total et de l'impossibilité d'accéder à des projets de compensation de CO₂ crédibles et de haute qualité. Chez myclimate, cela nécessiterait un paiement de 183 CHF (30 CHF/t CO₂).

Quelles améliorations concrètes ont été retenues dans le rapport d'intérêt général 2021/22 ?

- Critères A : Faire référence aux directives d'achat de CMP AG avec des exigences de durabilité lors d'achats concrets et remettre davantage en question la chaîne d'approvisionnement.
- A3//C3/D3/E3 : Réduire davantage l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels en augmentant l'utilisation des transports publics et en organisant des réunions virtuelles. En 2024, la voiture de fonction Audi Q5, vieille de 12 ans, sera remplacée par une voiture électrique d'occasion. Une réduction des vols de Mme Nacke entre Zurich et Düsseldorf (1,5 t de CO₂ par an) aura lieu d'ici 1 à 2 ans grâce à la fermeture prévue des bureaux à Essen.

Le plus grand impact peut être atteint avec les quatre objectifs décrits ci-dessus dans l'activité de conseil. Avec deux conseillers, les ressources en personnel de CMP AG sont très limitées. Une expansion du personnel n'est pas prévue.

A long terme (perspective à 5 ans), nous voulons soutenir la reconnaissance et l'utilisation du bilan de bien commun en tant qu'instrument de développement organisationnel important en Suisse. En outre, nous mettrons l'accent sur la durabilité et l'équité dans le domaine de la gestion immobilière.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET EMPREINTE CARBONE 2

En tant que société de conseil dont les consultants travaillent à domicile, l'impact sur l'environnement est relativement faible. L'empreinte carbone par consultant était de 3,0 t en 2022 (8,3 t en 2019).

/ 2016 : 9,8 t). La plus grande partie résulte des déplacements en voiture nécessaires pour se rendre chez les clients/projets, qui ont toutefois pu être réduits de 35 k km à 12,3 k km - en premier lieu grâce à une nette augmentation des réunions virtuelles. A cela s'ajoutent 13 vols Zurich-Düsseldorf pour le projet Hausver- verwaltung (5,9 k km). Grâce à l'autoproduction d'électricité au moyen d'un toit solaire et de chaleur au moyen d'une pompe à chaleur, la consommation d'électricité et de chaleur ne génère aucune émission de CO₂.

Aspect	Total	Par MA	Comparaison Secteur
Electricité / Consommation d'énergie en KWh	Production propre d'électricité solaire - supérieur à la consommation	0,0 t	n.a.
Emissions de CO2 dues au chauffage / à la chaleur / autres	0 t - en 2021, le chauffage au mazout a été remplacé par une pompe à chaleur. En 2022, le besoin supplémentaire en électricité de la pompe à chaleur a été compensé par l'extension de l'installation de chauffage. installation PV a plus que compensé.	0,0 t	n.a.
Émissions de CO2 dues à Transport	5,1 t	2,55 t	n.a.
Consommation d'eau en L/jour ou Mois	Faible		
Déchets répartis en catégories de polluants en t	0,1 t	0,05 t	
Autres émissions en unités de mesure correspondantes (voir liste des émissions). (en cas d'utilisation de E3)	0,9 t	0,43 t	

Nous n'avons pas compensé les émissions de CO₂ au cours de la période de référence 2022.

IMPORTANCE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONU POUR LA CMP AG



Les 17 objectifs de développement des Nations unies (ODD) concernent tous les critères du bilan d'intérêt général (voir graphique) et ces objectifs sont résumés dans le critère E1 "Sens et impact social des produits et services".

	Menschenwürde	Solidarität und Gerechtigkeit	ökologische Nachhaltigkeit	Transparenz und Mitentscheidung
Lieferant*innen	Menschenwürde in der Zulieferkette A1 	Solidarität und Gerechtigkeit in der Zulieferkette A2 	Ökologische Nachhaltigkeit in der Zulieferkette A3 	Transparenz und Mitentscheidung in der Zulieferkette A4
Eigentümer*innen und Finanzpartner*innen	Ethische Haltung im Umgang mit Geldmitteln B1 	Soziale Haltung im Umgang mit Geldmitteln B2 	Sozialökologische Investitionen und Mittelverwendung B3 	Eigentum und Mitentscheidung B4
Mitarbeitende	Menschenwürde am Arbeitsplatz C1 	Ausgestaltung der Arbeitsverträge C2 	Förderung des ökologischen Verhaltens der Mitarbeitenden C3 	Innerbetriebliche Transparenz und Mitentscheidung C4
Kund*innen und Mitunternehmen	Ethische Kund*innenbeziehungen D1 	Kooperation und Solidarität mit Mitunternehmen D2 	Ökologische Auswirkung durch Nutzung und Entsorgung von Produkten und Dienstleistungen D3 	Mitwirkung der Kund*innen und Produkttransparenz D4
Gesellschaftliches Umfeld	Sinn und gesellschaftliche Wirkung der Produkte und Dienstleistungen E1 	Beitrag zum Gemeinwesen E2 	Reduktion ökologischer Auswirkungen E3 	Transparenz und gesellschaftliche Mitentscheidung E4

En ce qui concerne les 17 SDGs, les objectifs suivants sont soutenus par la CMP AG. Dans le secteur d'activité

- Développement organisationnel et culturel + conseil en développement durable + activité d'enseignant : tous les 17 ODD, en particulier les objectifs (3) Une vie saine pour tous, (4) Une éducation pour tous, (7) Une énergie durable et moderne pour tous, (8) Une croissance économique durable et un travail décent pour tous, (9) Une infrastructure résiliente et une industrialisation durable, (12) Des modes de consommation et de production durables et (13) Prendre des mesures immédiates pour lutter contre le changement climatique et ses effets.
- Conseil en gestion immobilière : (6) eau propre et assainissement, (7) énergie durable et moderne, (9) infrastructure résistante et industrialisation durable, (11) villes et agglomérations durables et (13) mesures de protection du climat.

concerne les voyages en train dans les pays suivants

en Suisse et en Allemagne. Les CFF et les Chemins de fer allemands publient également des rapports de développement durable très parlants. Les services des deux consultants externes ont été fournis par des membres de l'ECO, qui adhèrent aux valeurs de l'ECO et les mettent en pratique.

Nous veillons à ce que nos achats soient "équitables", dans la mesure où nous pouvons le constater. Depuis 2018, nous appliquons des directives d'achat avec des exigences de durabilité ; celles-ci sont déposées sous Impres-sum pour la chaîne de sous-traitance. Nous avons déjà appliqué ces directives d'achat auparavant et les avons activement communiquées à nos fournisseurs lors de nos achats, en faisant également référence à leurs fournisseurs précédents. Lorsque nous achetons - dans les magasins ou par téléphone - nous soulignons l'importance du développement durable pour nous et essayons de savoir ce que l'entreprise concernée fait pour cela et dans quelle mesure elle a une vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Dans les faits, notre influence est relativement faible, car nous n'effectuons pas d'achats importants. Mais nos impulsions sont perçues. Lorsque nous travaillons avec d'autres conseillers (qui font également partie de C1), nous veillons à ce que la dignité humaine soit respectée. Nous connaissons les partenaires avec lesquels nous travaillons et auprès desquels nous achetons.

Les entreprises qui ont des activités dans le domaine de l'environnement sont généralement conscientes de nos exigences en matière de durabilité et s'efforcent d'y répondre.

Indicateurs obligatoires :

- Part des produits/services achetés par rapport au volume d'achat total (2021 et 2020) : voir tableau ci-dessus.
- Part des produits/services achetés qui ont été fabriqués dans des conditions de travail équitables : pour le loyer 100% (office en interne), pour les prestations de tiers 100%, pour les autres postes voir tableau. Total : 86%.

Notes de synthèse

1. Priorités A1 : implication d'autres conseillers* (dans des projets - fait partie de C1 - en 2021 et 2020) - sinon loyer, amortissements, frais de déplacement, ... - voir tableau
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : Passage du mazout à la pompe à chaleur
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? en général, achats attentifs et conscients, produits régionaux si possible, directives d'achat étendues pour des achats durables
4. Quelles sont les améliorations perçues ? Faire référence à nos directives d'achat lors d'achats concrets.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais. Poursuite de la mise en œuvre de 4.

Évaluation : niveau "Expérimenté" 40%. Nous achetons avec attention et "en connaissance de cause" et signalons nos directives d'achat vécues et documentées lors d'achats importants. Les conditions d'achat auprès des principaux fournisseurs sont supérieures à la moyenne. Pour les carburants, il n'y a pas vraiment de choix (essence - tous les exploitants de stations-service n'ont pas de concept de durabilité/CO2 convaincant et le respect de la dignité humaine n'est pas non plus explicitement mis en avant) et dans le domaine des fournitures de bureau, il est difficile de remettre en question les critères relatifs à la dignité humaine. Nous essayons de nous approvisionner le plus possible au niveau régional et pouvons garantir le respect de la dignité humaine pour le site suisse.

A1 Aspect négatif : violation de la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement. En tant qu'entreprise, nous confirmons que la dignité humaine dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas

violée chez les principaux fournisseurs* selon les connaissances actuelles.

A2 SOLIDARITÉ ET ÉQUITÉ DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous connaissons les défis de la chaîne d'approvisionnement en matière de relations commerciales équitables et solidaires, de prix, de délais de paiement et de conditions de livraison, de négociation des prix et de transparence des marges, de part équitable dans la chaîne de création de valeur (prix-équité), de tarif social, de fonction d'intégration, de quota de femmes, d'égalité salariale, de protection sociale, d'évasion fiscale illégale, d'exploitation du pouvoir de marché. De facto, le notre volume d'achat est toutefois très faible (voir explications chez A1). Nous veillons à la solidarité et à l'équité, dans la mesure où nous pouvons les identifier. Dans nos directives d'achat, nous avons fait référence aux valeurs de solidarité et d'équité que nous devons exiger et nous abordons également ce sujet lors de nos entretiens d'achat.

Lorsque nous travaillons avec d'autres conseillers (y compris C2), nous veillons à ce que la solidarité et l'équité soient respectées dans notre relation. Les partenaires avec lesquels nous travaillons et auprès desquels nous nous approvisionnons connaissent généralement nos exigences en matière de durabilité et s'efforcent d'y répondre. La "solidarité" et le respect de la "justice sociale" ne font généralement pas partie des rapports classiques sur la durabilité. A notre connaissance, le bailleur, les conseillers impliqués et le service de conseil juridique respectent en tout cas assez bien ces critères (niveau "expérimenté" en matière d'ECO).

Indicateurs obligatoires :

- Part des produits et matières premières achetés qui portent un label tenant compte de la solidarité et de l'équité : nous n'avons pas remarqué de tels labels dans nos achats, nous ne les connaissons pas ou ils ne jouent aucun rôle. Nous n'en connaissons que quelques-uns dans le domaine de l'achat de denrées alimentaires et nous en tenons compte (Fairtrade, MaxHavelaar, ...).
- Proportion de fournisseurs avec lesquels un traitement équitable et solidaire des groupes d'intérêts a été abordé ou qui ont été sélectionnés sur cette base : 63% sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement - voir tableau sous A1.

Notes de synthèse

1. Points forts A2 : comme pour A1 - implication d'autres conseillers* (dans des projets) - sinon loyer, investissements (pompe à chaleur) et frais de déplacement et de voiture.
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : Installation de la pompe à chaleur en remplacement du chauffage au mazout et extension de l'installation photovoltaïque.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? comme chez A1 - en général, achats attentifs et conscients, produits régionaux dans la mesure du possible.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Remettre en question la chaîne d'approvisionnement et sensibiliser à la nécessité de pratiquer la solidarité et la justice.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais ? Continuer à acheter de manière attentive et consciente en remettant en question la chaîne d'approvisionnement.

Évaluation : niveau "avancé" 30%. Même par le biais de directives d'achat, il est difficile d'exiger ce critère. Notre impact est si faible qu'un investissement en temps plus important dans ce domaine n'aurait pas vraiment d'effet significatif.

A2 Aspect négatif : utilisation du pouvoir de marché vis-à-vis des fournisseurs. En tant qu'entreprise, nous confirmons que, à notre connaissance, la solidarité et l'équité dans la chaîne d'approvisionnement ne sont pas bafouées et que le pouvoir de marché des principaux fournisseurs n'est pas exploité (0 point négatif).

A3 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les défis écologiques de la chaîne d'approvisionnement tels que la protection de l'environnement, les déchets, la consommation d'énergie, les énergies renouvelables, la réduction de l'énergie, la mobilité, l'empreinte carbone, une alimentation saine et écologique, la préservation des ressources, l'économie circulaire, la régionalité, les labels de durabilité, ... nous sont familiers. Dans les faits, notre volume d'achat est toutefois très faible (voir A1). Nous veillons à la qualité écologique des produits, dans la mesure où nous pouvons la reconnaître. Nous avons élaboré des directives d'achat à cet effet et les thématisons dans la mesure du possible. Et nous pratiquons également la suffisance (moins, c'est plus) ainsi que les 4 Es (désencombrement, décélération, décommercialisation et décloisonnement) ; sous D3 se trouve une indication correspondante que nous respectons également dans la chaîne de sous-traitance.

Lorsque nous collaborons avec d'autres conseillers (ce qui fait partie de C3), nous veillons à ce que la durabilité écologique soit respectée (p. ex. activités de voyage). Les partenaires avec lesquels nous travaillons et auprès desquels nous nous approvisionnons connaissent généralement nos exigences en matière de durabilité et s'efforcent de les respecter.

Pour les postes d'achat que sont le loyer (propriétaire Verena Nacke), l'acquisition/l'amortissement de l'investissement dans la pompe à chaleur, l'utilisation des transports publics (CFF / Deutsche Bahn), les prestations externes des conseillers* et le conseil juridique, nous avons un bon aperçu de l'attention portée par ces derniers à la durabilité écologique, soit par contact direct, soit par le biais de rapports de durabilité.

Indicateurs obligatoires

- Part des produits/services achetés qui sont des alternatives de meilleure qualité écologique : 72% selon le tableau chez A1.

Notes de synthèse

1. Points forts A3 : comme pour A1 - implication d'autres conseillers* (dans des projets) - sinon loyer, investissements (pompe à chaleur) et frais de déplacement et de voiture.
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : Installation de la pompe à chaleur en remplacement du chauffage au mazout (investissement CMP) et extension de l'installation photovoltaïque (bailleur).
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? comme chez A1 - en règle générale, achat attentif et conscient.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Réduire davantage l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels en augmentant l'utilisation des transports publics et en organisant des réunions virtuelles. Il serait également possible de compenser l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement, mais cela nécessite des projets de compensation carbone fiables et l'affichage de prix du carbone réalistes. Cela n'est pas encore garanti. C'est pourquoi aucune compensation de CO₂ n'a été effectuée jusqu'à présent - à l'exception de la possibilité de cliquer sur divers achats en ligne.

5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Réduire l'utilisation des voitures de société à moins de 10 000 km par an en 2023 (objectif : -15%).

Évaluation : niveau "avancé" 30%. Des directives d'achat écrites sur la durabilité avec des exigences écologiques sont publiées. Le thème de la durabilité écologique est abordé et exigé avec les conseillers* que nous impliquons dans les projets.

A3 Aspect négatif : impact environnemental disproportionné dans la chaîne d'approvisionnement. En tant qu'entreprise, nous confirmons qu'à notre connaissance, nous n'achetons pas de produits/services dont l'impact sur l'environnement est particulièrement néfaste dans la chaîne d'approvisionnement (0 point négatif).

A4 TRANSPARENCE ET CODÉCISION DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les défis possibles à A4 "Quelles informations sont mises à disposition de qui ? Participation aux décisions, déclaration des matériaux, traçabilité, échange d'informations, livraison juste à temps, transparence des prix et calcul ouvert ..." nous sont connus. Dans les faits, notre volume d'achat est toutefois assez faible (voir également les critères A1 à A3). En règle générale, nous donnons à nos fournisseurs toutes les informations souhaitées et nous publions également notre calcul des prix.

Lorsque nous collaborons avec d'autres conseillers (également critère C4), nous veillons à ce que la transparence et la codécision soient respectées (par ex. temps consacré, rémunération horaire, ...). Les partenaires avec lesquels nous travaillons et auprès desquels nous achetons connaissent généralement nos exigences en matière de durabilité et s'efforcent d'y répondre. Si nos partenaires ne répondaient pas à nos exigences en matière de transparence et de codécision, nous ne continuerions pas à travailler avec eux.

En tant qu'entreprise, nous nous efforçons de vérifier la coresponsabilité de la transparence et de la prise de décision commune dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et de concevoir notre action entrepreneuriale en conséquence. Pour les petits achats, l'effort à fournir est cependant important et nous ne prenons pas de risques.
en général, ne procède qu'à un contrôle visuel.

Pour les postes d'achat que sont le loyer (propriétaire Verena Nacke), les prestations externes des conseillers* et le conseil juridique, nous avons un bon aperçu de l'attention portée par ces derniers à la transparence et à l'approche participative - grâce au contact direct. Les rapports de durabilité des autres fournisseurs dont nous avons connaissance ne nous renseignent guère à ce sujet.

Indicateurs obligatoires

- Part des produits et matières premières achetés qui portent un label tenant compte de la transparence et de la codécision : Commerce équitable (pourcentage assez faible) ; nous ne connaissons pas d'autres labels.
- Part des fournisseurs avec lesquels une approche transparente et participative des groupes d'intérêts a été abordée ou qui ont été sélectionnés sur cette base : 42% - voir tableau sous A1.

Notes de synthèse

1. Points forts A4 : comme pour A1 - implication d'autres conseillers* (dans des projets) - sinon loyer, investissements (pompe à chaleur) et frais de déplacement et de voiture.

2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : rien de particulier en termes de transparence et de codécision.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? comme chez A1 - en général, achats attentifs et conscients, produits régionaux dans la mesure du possible.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Remettre davantage en question la chaîne d'approvisionnement et expliquer la nécessité de la transparence et de la codécision - y compris montrer l'exemple.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quel délai. Référence à notre politique d'achat pour les achats que nous effectuons.

Évaluation : niveau "avancé" 30%. Des mesures visant à influencer positivement une approche transparente et participative des consultants* en sous-traitance sont mises en œuvre. Sinon, il n'y a guère de possibilités d'agir réellement avec succès dans ce domaine compte tenu du faible volume d'achat.

B1 ATTITUDE ÉTHIQUE DANS LA GESTION DES FONDS

La société est financée à 100% par les fonds propres des conseillers actifs, il n'y a pas de crédits et aucun risque financier n'est visible. Aucun placement financier n'est effectué.

Nous n'avons pas trouvé d'informations sur la moyenne des fonds propres des entreprises de conseil ou des petites PME en Suisse. La société CMP AG dispose d'un capital-actions libéré de 100 000 CHF, ce qui est relativement élevé et couvre d'éventuels risques d'entreprise - p. ex. des prétentions en responsabilité de clients dans le cadre de projets de conseil. De telles prétentions n'ont jamais été formulées à ce jour et le rapport sur les risques figurant dans les comptes annuels depuis la création de CMP AG ne contient aucune indication ou provision à ce sujet. La société CMP AG ne dispose pas d'actifs immobilisés importants (21 kCHF fin 2021 - investissement dans une pompe à chaleur) et peut donc financer sur ses fonds propres les créances clients et autres créances en suspens. En règle générale, tous les achats sont réglés immédiatement ou dans le cadre des délais de paiement. La société dispose d'avoirs bancaires et n'a pas de dettes envers des établissements financiers.

Nous avons vérifié l'orientation éthique et durable de nos partenaires financiers* (banque, assurance et caisse de pension). Même s'il y a des instituts qui sont nettement plus durables et éthiques, un changement serait pour nous lié à des inconvénients considérables (p. ex. pour les virements à l'étranger, pas de guichet de banque à proximité, frais de changement élevés pour la caisse de pension, ...). Nous nous sommes donc prononcés contre un changement et discutons davantage avec notre banque de la manière dont elle peut s'orienter de manière plus durable.

En ce qui concerne la caisse de prévoyance, nous avons analysé la Tellco pk. Bien qu'elle ne soit pas citée dans un rating de durabilité, elle reconnaît dans un document sa responsabilité envers l'homme et l'environnement, et elle respecte des directives claires dans ses investissements. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, appelés ESG (Environmental, Social, Governance), sont systématiquement pris en compte dans sa stratégie d'investissement. Dans le rating de durabilité du wwf du 21 mai 2021 ([lien](#)), le Credit Suisse a obtenu, avec d'autres balises, le meilleur résultat en tant que "suiveur". Le rating ne tient pas compte de la BAS (Banque Alternative Suisse) à Olten et de la Freie Gemeinschaftsbank à Bâle, qui peuvent être considérées comme les institutions bancaires les plus durables de Suisse.

Indicateurs obligatoires

- Pourcentage de fonds propres : 100
- Part moyenne de fonds propres dans le secteur : difficile à estimer ; la part de fonds propres est généralement très élevée dans les petites entreprises de conseil.
- Financement externe, ventilé par type de financement : aucun ; les dettes fournisseurs et autres sont payées dans le cadre des délais de paiement.

Notes de synthèse

1. Points forts B1 : financement par fonds propres et faible importance des partenaires financiers* sur les affaires courantes
2. Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pendant la période de rapport 2022/21 : Contrôle ultérieur de la durabilité au Credit Suisse et chez Tellco pk.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Financement sur fonds propres à 100% et pas de risques financiers
4. Quelles améliorations sont perçues ? Aucune, car un changement de partenaire financier présenterait des inconvénients majeurs.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quel délai ? Actuellement aucune

Évaluation : niveau "avancé" 30%. En tant que micro-entreprise, il n'est pas rare que le financement par fonds propres atteigne 100%. Un passage à une banque éthique aurait des inconvénients en ce qui concerne les possibilités de retrait d'argent liquide et les virements à l'étranger.

B1 Aspect négatif : en tant qu'entreprise, nous pouvons confirmer que les risques sociaux ont été contrôlés ou évalués chez les partenaires financiers. Nous n'avons pas constaté d'abus graves ni de violations des droits de l'homme chez nos partenaires financiers (banque et caisse de pension).

B2 ATTITUDE SOCIALE DANS LA GESTION DE L'ARGENT

Nous considérons comme "dépenses d'avenir" le temps que nous consacrons à la littérature et aux recherches sur les nouvelles tendances dans notre secteur et chez nos clients. Nous effectuons régulièrement ces dépenses "sur le tas" et assistons également à des formations continues et à des manifestations/congrès. Mme Nacke a suivi pendant 18 mois en 2018/19, parallèlement à ses projets et à son activité pour la CMP AG, une formation à distance à l'ILS sur la "gestion immobilière". M. Nacke s'engage dans plusieurs projets öbu (Association pour une économie durable en Suisse) pour divers thèmes de durabilité et tente de développer des normes sectorielles. L'engagement bénévole des deux conseillers - en plus de leur activité active de conseil - a déjà été évoqué plus haut sous "L'entreprise et le bien commun", à la page 4.

La propriétaire ainsi que d'autres conseillers* n'ont pas d'exigences particulières en matière de revenus du capital et/ou de prélèvements privés. Ils souhaitent recevoir une rémunération conforme au marché, ce que l'activité opérationnelle n'a toutefois pas encore suffisamment assuré jusqu'à présent. Le temps consacré à l'analyse du marché et des produits /Le coût du développement des services est très élevé et ne peut être amorti que de manière limitée par le biais de projets concrets. Cela concerne en particulier le conseil en développement durable et l'engagement en faveur de l'économie de bien commun.

CMP AG dispose d'un capital propre solide de 107'778 CHF (2021), qui permet à la société de disposer entre autres de liquidités de 91'942 CHF (banque/caisse avec 63'657 CHF et créance envers

l'actionnaire unique

avec 28'285 CHF) est disponible. Cela permettrait d'absorber d'éventuelles baisses de commandes pendant une année au maximum. De facto, la société CMP AG existe depuis l'été 2006. En se concentrant depuis 2014 sur le conseil en développement durable et le développement organisationnel, elle a également bien surmonté quatre années de chiffre d'affaires plus faible.

Indicateurs obligatoires

- Excédent de fonds provenant de l'activité d'exploitation (2021) : 17,5 k CHF
- Besoin total Dépenses pour l'avenirAucune (les formations continues sont financées par les activités courantes)
- Charges/dépenses stratégiques engagées Aucune
- Entrées d'installations33 ,9 k CHF en 2020 (pompe à chaleur en remplacement du chauffage au mazout)
- Dotation aux réserves (bénéfice non prélevé) 2,6 k CHF (diff. Bénéfice de l'exercice et (conférences)
- Revenus du capital à distribuer aucun

Notes de synthèse

1. Priorités B2 : identification précoce des nouvelles tendances pour l'économie et la société (viabilité et agilité) et intégration dans les approches de conseil ; rémunération suffisante des conseillers*, augmentation de l'excédent annuel
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : Développement des approches de conseil pour les groupes de pairs Bilans d'intérêt général, "Repenser l'avenir", viabilité, agilité et marketing durable - entre autres en collaboration avec GWÖ et öbu.
3. Quelles sont les améliorations constatées ? Des rémunérations plus élevées dans les projets de développement durable ; cela a déjà pu être amélioré depuis le rapport 2018/19.
4. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Convaincre les clients potentiels de l'utilité des offres de projet.

Évaluation : niveau "exemplaire" 70%. Les bénéfices sont reportés. Les dépenses futures sont couvertes.

B2 Aspect négatif : répartition inéquitable des fonds. En tant que CMP AG, nous confirmons que la répartition des fonds est équitable.

B3 INVESTISSEMENTS SOCIO-ÉCOLOGIQUES ET UTILISATION DES FONDS

Les locaux de CMP AG se trouvent dans la propre maison des partenaires. L'actif immobilisé comprend du mobilier de bureau déjà amorti, l'infrastructure informatique (ordinateurs portables, imprimantes, vidéoprojecteurs, téléviseurs, routeurs, ...) et une voiture de fonction âgée de 12 ans. Pour cette dernière, un moteur de remplacement a été acheté en 2018 (après un examen de ce qui est le plus écologique - achat d'une nouvelle voiture - éventuellement électrique ou à hydrogène - ou moteur de remplacement). En 2020, la société CMP AG s'était engagée envers le bailleur à remplacer le chauffage au mazout par une pompe à chaleur. Au printemps 2022, le bailleur a développé l'installation photovoltaïque, de sorte que la production totale d'électricité est nettement supérieure à la consommation - y compris le fonctionnement de la pompe à chaleur. Aucun autre potentiel

d'amélioration écologique n'est actuellement identifié.

Indicateurs obligatoires

- | | |
|---|---------------------------|
| ▪ Plan d'investissement, y compris besoins d' | assainissement écologique |
| ▪ Réalisation des investissements pompe à chaleur | Aucun besoin écologiques |
| ▪ Il n'y a pas de | 34 k CHF (2021) pour la |
| ▪ Il n'y a pas de placements en | projets financés fonds |

Notes de synthèse

1. Points forts B3 : peu d'actifs immobilisés (pompe à chaleur, voiture de fonction avec moteur de rechange, ordinateurs portables)
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : Investissement Extension de l'installation PV au printemps 2022 (bailleur). La pompe à chaleur a été installée à l'automne 2020. Aucun autre investissement n'a été réalisé.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Électricité et chauffage neutres^{en CO2}
4. Quelles sont les améliorations constatées ? Aucune n'a été réalisée. Les mesures d'amélioration figurant dans le rapport 2018/19 ont été mises en œuvre.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Aucune. Au cours de l'exercice 2024, la voiture de fonction doit être remplacée par une voiture électrique respectueuse de l'environnement.

Evaluation : niveau "Expérimenté" 60% - il n'y a pas de potentiel d'amélioration écologique supplémentaire vu. La voiture de fonction, vieille de 12 ans et en relativement bon état, ne sera remplacée par une voiture électrique écologique qu'en 2024.

B3 Aspect négatif : dépendance vis-à-vis de ressources écologiquement douteuses. Nous confirmons que notre modèle commercial ne repose pas sur des ressources écologiquement douteuses. Les risques écologiques liés aux investissements et aux partenaires financiers sont/seraient contrôlés ou évalués et des mesures sont prises contre les abus graves et les ressources écologiquement douteuses.

B4 PROPRIÉTÉ ET CODÉCISION

Les actions de la société sont la propriété exclusive de Verena Nacke, directrice générale et seul membre du conseil d'administration. Ralf Nacke n'a jusqu'à présent pas manifesté d'intérêt pour en prendre une part. Il est cependant impliqué dans toutes les décisions de la société.

Une autre collaboratrice* travaille comme aide de bureau dans l'entreprise (3-4 heures par semaine). Elle n'a pas accès aux informations confidentielles et ne souhaite pas y avoir accès. En cas de questions de sa part, elle est informée en détail.

D'autres groupes de contact n'ont jusqu'à présent pas manifesté d'intérêt pour une copropriété de la société et n'ont pas non plus réclamé de possibilités de codécision. Monsieur Dr. Nacke coopère de manière très intensive avec d'autres entreprises de conseil sur des projets et des thèmes importants. De nombreux conseillers* des cercles GWÖ et öbu en font partie. Ces formes de coopération et de collaboration intensives sont nettement plus efficaces qu'une participation mutuelle aux entreprises, car de nouveaux points forts apparaissent toujours.

Indicateurs obligatoires

Répartition des fonds propres en pourcentage sur (structure des fonds propres en %, de 0 à 100%) : Entrepreneurs* (100%), dirigeants (100%), collaborateurs* (100%), clients* (0%), fournisseurs* (0%), autres environnements (0%), investisseurs en capital non associés* (n'existe pas).

Notes de synthèse

1. Points forts B4 : Les propriétaires sont les conseillers
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2022/21 : aucun changement significatif
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Bonne compréhension, travail d'équipe et harmonie entre les deux conseillers (couple) ; bonne séparation des tâches ; coopération et collaboration en toute confiance avec d'autres conseillers*.
4. Quelles sont les améliorations perçues ? Aucune
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Aucune

Évaluation : niveau "avancé" 30%. Ralf Nacke ne souhaite pas encore acquérir de parts. La CMP AG est ouverte aux droits de codécision d'autres personnes ; il n'en a toutefois pas été fait usage jusqu'à présent dans la pratique.

B4 Aspect négatif : OPA hostile. Nous confirmons qu'aucune OPA hostile n'a eu lieu à ce jour.

C1 DIGNITÉ HUMAINE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La culture d'entreprise de CMP AG vit les valeurs de l'économie du bien commun - en interne et en externe. Nous nous distinguons par l'ouverture, la confiance, la collégialité, le respect, l'estime, la fiabilité et la serviabilité.

Chez CMP AG, l'humanité est vécue de manière globale et la dignité humaine de chacun est respectée sous toutes ses facettes. Les exercices de pleine conscience et la méditation/le yoga font partie de notre quotidien. La promotion de la santé, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la protection du travail sont également très importants pour nous. Avec deux partenaires et conseillers*, la diversité est également garantie. Si l'équipe de conseillers devait être élargie, la diversité serait un critère important.

Dans les grands projets acquis par la CMP et pour lesquels l'implication de conseillers* externes serait nécessaire, nous attachons une grande importance au respect de notre culture d'entreprise. Au cours de la période de référence 2021/22, un ou deux conseillers externes issus de l'économie de bien commun n'ont été impliqués et rémunérés que dans deux cas.

En règle générale, les deux conseillers gèrent leurs projets respectifs de manière autonome et les mènent à bien seuls ou avec des partenaires. Toutefois, sur des sujets importants, ils se coachent mutuellement et remettent en question leur approche respective ainsi que les concepts et les procédures de mise en œuvre. L'estime mutuelle et la confiance en l'autre sont très élevées.

Les deux conseillers proposent des séminaires sur l'organisation personnelle et la responsabilité individuelle et ils utilisent également ces outils pour eux-mêmes.

Dans le domaine du conseil, le plus grand défi pour la santé est le propre surmenage ("stress" et "pression") et le non-respect de principes essentiels pour un équilibre entre travail et vie privée. Chez CMP AG, l'équilibre nécessaire est assuré.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'accidents du travail et le taux de santé des conseillers* est de

100%. Indicateurs obligatoires

- Ancienneté moyenne : depuis la création en 2006, soit 16 ans pour les consultants. Bureau-intérimaire depuis 2009 (13 ans)
- Offre et utilisation des possibilités de développement (professionnel et personnel) en heures par collaborateur ou par niveau de direction : pour les deux conseillers > 5 heures/mois
- Taux de santé/maladie (en fonction de la répartition démographique) : 0 %.
- Nombre de jours où les collaborateurs viennent dans l'entreprise malgré la maladie : aucun
- Nombre et ampleur des accidents du travail : aucun
- Offres utilisées dans le domaine de la santé / diversité : Contenu + nombre d'heures par collaborateur : organisent les conseillers pour eux-mêmes (dépenses privées)
- Répartition démographique des collaborateurs de l'entreprise par rapport aux dimensions de la diversité (au moins selon les dimensions clés de la diversité : âge, sexe, ethnie, handicaps physiques / psychiques, orientation sexuelle, religion - si cela est possible et pertinent) : 1 femme et 1 homme et > 60 ans
- durée moyenne de l'arrêt de travail des pères/mères en mois : non pertinent

Notes de synthèse

1. Points forts C1 : Culture d'entreprise et relations interpersonnelles
2. Qu'est-ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : Rien de très nouveau
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Culture d'entreprise intégrale vécue ; travail d'équipe et harmonie entre les deux conseillers (couple) ; bonne séparation des tâches et complémentarité dans les compétences
4. Quelles sont les améliorations perçues ? Aucune
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Aucune

Évaluation : niveau "exemplaire" 70%. Une coopération exemplaire - respectueuse et soutenante.

C1 Aspect négatif : conditions de travail inhumaines. Nous confirmons que la CMP AG n'a pas de structures, de comportements ou d'aspects partiels qui soutiennent des conditions de travail contraires à la dignité humaine.

C2 LA RÉDACTION DES CONTRATS DE TRAVAIL

Pour tous les collaborateurs - dans la mesure où le chiffre d'affaires et la situation bénéficiaire le permettent - un "salaire décent" régional est garanti et une répartition équitable de la charge de travail et du temps de travail est effectuée. Chaque conseiller détermine et organise lui-même son temps de travail - en principe 80% à 100% pour environ 40 heures par semaine (100%) - max. 10 heures par jour. Pour l'aide de bureau, il y a des heures de travail fixes (3-4 heures par semaine - en général le lundi matin), mais elles peuvent aussi être organisées de manière flexible si nécessaire.

Indicateurs obligatoires

- Gain maximum et minimum (écart intra-entreprise) : 1 : 1,53
- Gain médian : 4 325 CHF/mois
- Gain vivable" en fonction du lieu : environ 5 000 CHF
- Temps de travail hebdomadaire défini à l'échelle de l'entreprise : 40 heures à 100% (42 heures est la norme en Suisse)
- Heures supplémentaires réellement effectuées : aucune

Notes de synthèse

1. Points forts C2 : Autodétermination et équilibre entre vie professionnelle et vie privée
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : rien de fondamentalement nouveau
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? dans les thèmes de l'autodétermination et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en assurant un niveau de qualité élevé et des clients satisfaits.
4. Quelles sont les améliorations perçues ? Aucune
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Aucune

Évaluation : niveau "exemplaire" 70%. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'autodétermination sont assurés. Le temps de travail est de 32 à 40 heures par semaine, y compris le travail bénévole, qui peut être effectué en grande partie pendant le temps de travail. Les deux conseillers se soutiennent mutuellement, si nécessaire et si l'autre le souhaite. Les salaires sont versés de manière paritaire, en fonction des possibilités.

C2 Aspect négatif : conception injuste des contrats de travail. En tant qu'entreprise, nous confirmons que les collaborateurs ne sont pas mis à contribution ou exploités unilatéralement par des contrats de travail inéquitables.

C3 PROMOTION DU COMPORTEMENT ÉCOLOGIQUE DES COLLABORATEURS

En tant qu'entreprise, nous soutenons le fait que tous les collaborateurs aient la possibilité de se nourrir de manière saine et écologique pendant les heures de travail, qu'ils puissent se rendre sur leur lieu de travail de manière durable et que le comportement écologique soit encouragé.

Les deux conseillers travaillent dans un "home-office", car les locaux professionnels se trouvent dans leur propre maison. Ils essaient de limiter leurs déplacements professionnels à la Suisse et de s'y rendre en transports publics. Néanmoins, certains voyages d'affaires sont effectués avec la voiture de l'entreprise (en premier lieu pour des raisons de temps - trajets constants). Pour des raisons professionnelles, Mme Nacke se rend 10 fois par an à Essen en avion via Zurich-Dusseldorf (13 vols simples + 5 trajets en train + 2 trajets en voiture) pour s'occuper de la gestion de la maison ainsi que pour rendre visite à ses parents (92 et 88 ans) et s'en occuper. Cela représente une empreinte écologique de près de 2,0 tonnes par an. Jusqu'à présent, elle n'a pas trouvé d'alternative.

L'aide de bureau aurait la possibilité de se déplacer en transports publics. Mais elle préfère utiliser sa propre voiture (trajet court de 6 km).

Dans l'entreprise, on veille à réduire la consommation d'énergie. Les appareils informatiques sont utilisés de la manière la plus durable possible, un Fairphone est utilisé, l'i-Phone est d'occasion et le téléphone portable est de série.

en ce qui concerne la conduite des voitures, on veille à une faible consommation de carburant en conduisant attentivement jusqu'à 130 km. Le nombre de voyages d'affaires a pu être réduit de manière significative en 2021/22 grâce à l'utilisation de formats de réunion virtuels. Le nombre de km parcourus en voiture a pu être réduit de 64%, passant de 35 k km en 2018 à 12,5 k km en 2022.

Les deux conseillers cuisinent ensemble pour eux-mêmes - principalement de manière végétarienne (95%) à végétalienne (80%) et avec des aliments régionaux et sains. L'aide de bureau est généralement déjà partie ailleurs à l'heure du déjeuner.

Il n'y a pas d'offres spéciales de formation continue dans l'entreprise, mais elles seraient immédiatement possibles si l'intérêt/le besoin se faisait sentir. L'un des conseillers tient des conférences et des ateliers sur la protection du climat et les mesures nécessaires ; ces connaissances sont à la disposition de tous.

Indicateurs obligatoires

- Part de la nourriture d'origine écologique : 80
- Part des déplacements en voiture ou en transports publics ou à vélo ou à pied : Bureau à domicile / voyages d'affaires 44,1% en voiture, 35,3% en transports publics et 20,6% en avion.
- Taux d'utilisation de l'offre écologique de l'entreprise par les collaborateurs en % : 100% par les conseillers

Notes de synthèse

1. Points forts C3 : alimentation saine et écologique, bureau à domicile, peu de voyages (professionnels et privés)
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de rapport 2021/22 : moins de voyages d'affaires grâce à des formats de meeting et d'événements virtuels.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? dans les thèmes de l'alimentation et du télétravail.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Réduire davantage les déplacements professionnels en voiture et en avion (trajet Zurich-Düsseldorf).
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Ongoing - lors des voyages d'affaires, vérifier si les transports publics ne devraient pas être utilisés. Le thème de la compensation des émissions de CO2 n'a pas été réalisé faute de projets appropriés. En 2024, la voiture de fonction Audi Q5, vieille de 12 ans, sera remplacée par une voiture électrique d'occasion. Une réduction des vols de Madame Nacke entre Zurich et Düsseldorf (1,5 t de CO2 par an) aura lieu d'ici 1 à 2 ans suite à la fermeture prévue des bureaux à Essen.

Évaluation : niveau "Expérimenté" 60%. Les déplacements professionnels chez les clients et la participation à des événements importants sont indispensables pour le travail de conseil - mais peuvent être remplacés à > 50% par des forums virtuels.

C3 Aspect négatif : incitation au gaspillage/tolérance d'un comportement non écologique. En tant que CMP AG, nous affirmons que l'entreprise n'encourage pas le gaspillage des ressources et ne tolère pas de comportement non écologique. Si nous prenons connaissance de tels faits, nous en parlons immédiatement à nos collaborateurs*.

C4 CODÉCISION ET TRANSPARENCE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

En tant que CMP AG, nous soutenons le fait que les données essentielles et critiques soient transparentes, faciles à consulter et à comprendre pour tous les collaborateurs et qu'ils puissent bien faire valoir leurs idées, suggestions ou impulsions. Cela vaut également pour les partenaires et les conseillers* avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration.

De facto, les deux conseillers CMP ont accès à toutes les données et à tous les documents et ils se coordonnent bien entre eux. Un concept de sélection, d'évaluation et de révocation des cadres serait mis en place si le nombre de conseillers augmentait (ce qui n'est pas probable actuellement). L'auxiliaire de bureau n'a pas accès aux informations de l'entreprise, car cela n'a pas été nécessaire à l'exercice de ses fonctions jusqu'à présent et elle ne le demande pas.

Les processus de concertation se font sur la base d'un "consensus systémique" (mesure des résistances).

Indicateurs obligatoires

- Degré de transparence des données critiques et essentielles : 100%.
- Part des dirigeants légitimés par la consultation/participation/co-décision de leurs propres collaborateurs : 100%.
- Pourcentage de décisions prises par consultation/participation/codécision : 100%.

Notes de synthèse

1. Points forts C4 : accès aux données et documents de la CMP AG + information des collaborateurs.
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : rien de fondamentalement nouveau.
3. Où l'entreprise est-elle performante ? Information des collaborateurs ; les deux conseillers ont accès à toutes les données et à tous les documents.
4. Quelles améliorations sont perçues ? Plus d'informations pour les intérimaires ne sont pas considérées comme nécessaires - même par les intérimaires eux-mêmes.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : aucune

Évaluation : niveau "exemplaire" 70%. Les peurs et les résistances/réserves ne sont pas visibles dans l'organisation. En règle générale, les décisions sont prises conjointement par les deux conseillers. La confiance mutuelle est très forte.

C4 Aspect négatif : empêchement du comité d'entreprise. Il n'y a pas d'empêchement du comité d'entreprise ; la cogestion est même encouragée et souhaitée. Remarque : une représentation des travailleurs ou une commission d'entreprise n'est prévue en Suisse qu'à partir d'une taille d'entreprise de 50 collaborateurs* (MitwG 3).

D1 RELATIONS ÉTHIQUES AVEC LES CLIENTS

L'éthique et la sincérité dans les relations avec nos clients* existants et potentiels sont pour nous une préoccupation majeure. Pour nous, en tant que CMP AG, il est important d'être à l'écoute de nos clients (donneurs d'ordre), de leurs idées et de leurs souhaits, ainsi que de leurs éventuelles réclamations et plaintes. Nous veillons à ce que nos clients et les participants aux séminaires soient traités d'égal à égal, avec transparence et honnêteté.

Nos produits et services sont décrits sur les pages web de CMP AG (www.cmpart-ners.ch). Pour les offres de séminaires, nous écrivons aux clients* et partenaires existants de manière irrégulière (1 à 2 fois par an). Pour nous, la recommandation de clients satisfaits est très importante. Ces recommandations se font également par le biais de notre réseau (également par le biais de l'ECO).

Au cours de la période sous revue, nous avons mis l'accent sur la plateforme www.zukunftskonferenz.ch, que nous avons créée et exploitée pour l'ECON en Suisse avec le groupe cible des entreprises orientées vers la durabilité. Outre la conférence sur l'avenir en septembre 2021, nous avons pu organiser au total 48 webinaires sur des thèmes liés à la durabilité et à la viabilité. Au cours de l'exercice 2022, nous avons également pu réaliser, en tant que CMP AG, deux projets importants en sous-traitance avec ClimatePartner.

Notre propre code de conduite en tant que conseillers* implique que nous nous penchions de manière intensive sur les avantages que nos clients retirent de notre travail et que nous générions une contribution/un succès positif pour le client. Si nous ne voyons pas de perspectives de réussite ou de valeur ajoutée positive dans les projets, nous en parlons avec nos clients et, si nécessaire, nous refusons les projets. Nous utilisons l'instrument Business Canvas comme outil stratégique et intégrons les aspects de durabilité.

Tarifs/taux horaires spéciaux : Dans le cadre de projets et d'offres de formation continue, la société CMP AG calcule des taux horaires de 190 à 200 CHF/heure, qui ne sont toutefois pas toujours applicables. Les micro-entreprises du cercle GWÖ ne sont souvent pas en mesure de payer les tarifs horaires/journaliers des consultants habituels dans la branche. Dans de tels projets - par exemple pour des groupes de pairs pour l'établissement d'un bilan de bien commun - nous travaillons à des conditions préférentielles réduites et avec des taux forfaitaires.

mesures d'amélioration : CMP AG recueille directement le feedback des clients dans les projets. Mais jusqu'à présent, elle n'a pas encore utilisé de questionnaire pour les manifestations/ateliers/webinars Zoom. Il convient d'examiner si un tel questionnaire ne pourrait pas être utilisé régulièrement lors de ces manifestations.

L'accessibilité est également importante pour nous. Nous ne pouvons toutefois pas l'assurer dans nos bureaux / bureaux à domicile en raison des escaliers menant au premier étage. Nous assurons cependant les rendez-vous clients pour lesquels l'accessibilité est importante dans d'autres locaux. Pour les formations externes, l'accessibilité est généralement assurée.

Indicateurs obligatoires

- Aperçu des budgets dans le marketing, la vente, la publicité - Dépenses pour des mesures ou des campagnes : nous n'avons pas de budget pour cela. Nous n'effectuons pas non plus de dépenses pour la publicité sur Google ou les médias sociaux.
- Mode de rémunération des collaborateurs de vente - éléments fixes et liés au chiffre d'affaires

en % : nous n'avons pas de collaborateurs qui s'occupent spécifiquement de la vente. Nos conseillers s'efforcent de trouver des projets directement. En règle générale, les projets se concrétisent par recommandation.

- Objectifs internes de l'entreprise en matière de chiffre d'affaires : non

- Part du chiffre d'affaires en % du portefeuille de produits achetés par des groupes de clients défavorisés : 5% - cela concerne les micro-entreprises et l'offre de bilan d'intérêt général pour les groupes de pairs.

Notes de synthèse

1. Points forts D1 : égalité des chances, transparence et honnêteté dans les relations avec les clients existants et potentiels. Nous n'avons pas de lignes directrices écrites en matière d'éthique, mais nous échangeons oralement sur notre code de conduite avec les clients au sein du groupe de conseil.
2. Ce qui a été réalisé au cours de la période de référence 2021/22 : Extension de la gamme de prestations dans le domaine des bilans d'intérêt général (groupes de pairs - à des conditions attrayantes pour les clients*), mise en place et exploitation de la plateforme d'entreprises www.zukunftskonferenz.ch et projets avec ClimatePartner.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Connaître les besoins réels des clients, leurs préoccupations et leurs souhaits, élaborer clairement les avantages pour les clients et les suivre/soutenir.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Aucune - nos capacités sont bien utilisées.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais ? Nous soutenons actuellement un projet de l'ECON dans le domaine de l'éducation, afin de mieux faire connaître "Repenser l'économie" et les approches conceptuelles de l'ECON dans le domaine de l'éducation - dans l'enseignement supérieur et dans les écoles.

Évaluation : niveau "exemplaire" 80%. Nous sommes ici exemplaires aussi bien dans le suivi des clients* que dans la prospection - même si nous n'avons pas de directives éthiques écrites. L'accessibilité au bureau n'est pas un problème pour nous, car nous sommes généralement sur place chez le client. Si un client a des difficultés à se déplacer, nous pouvons également utiliser des locaux accessibles pour une réunion ; nous utilisons également des formats de réunion virtuels.

D1 Aspect négatif : mesures publicitaires contraires à l'éthique. En tant que CMP AG, nous confirmons qu'aucune mesure publicitaire non éthique n'est prise chez nous.

D2 COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ AVEC LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Entre début 2014 et fin 2017, CMP AG a coopéré étroitement avec Terra Institute à Bressanone - en particulier sur les thèmes du développement organisationnel et de la durabilité des entreprises - et a réalisé plusieurs projets en commun. Depuis l'été 2017, Ralf Nacke s'engage à nouveau fortement en faveur de l'économie du bien commun et y consacre beaucoup de temps à titre bénévole pour le mouvement et son objectif d'enthousiasmer les entreprises pour le bilan de bien commun. Dans ce contexte, il a également été actif au sein de l'équipe de coordination DACH de l'AK Berater*innen, a coordonné les conseillers en écologie en Suisse jusqu'à fin 2020 et continue d'impliquer d'autres conseillers en écologie (y compris ceux en formation) dans des projets concrets.

Parallèlement, il soutient le développement du bilan d'intérêt général et des formes/possibilités de processus de groupes de pairs. Cela permet d'augmenter les standards de la branche. Parallèlement, CMP AG était membre de öbu - l'association pour une économie durable en Suisse jusqu'à fin 2022 et continue à s'y engager en tant que représentant de l'ECO pour des processus de développement durable et organisationnel plus sérieux.

La conseillère Verena Nacke n'a guère de possibilités d'augmenter les normes de la branche dans ses projets "gestion immobilière" (accent sur les thèmes de la facturation). Mais depuis 2022, le thème de la mise à niveau écologique des immeubles anciens prend de plus en plus d'importance. La coopération et la solidarité avec les autres sont mises en pratique par le recours à des sous-traitants dans la gestion immobilière.

Indicateurs obligatoires

- Quel est le temps / les ressources investis dans les produits et services créés en coopération par rapport au temps total consacré à la création des produits et services de l'entreprise ? Maintien de 10 à 15%.
- Quel pourcentage du temps / du chiffre d'affaires est consacré / réalisé par des coopérations avec les entreprises suivantes :
 - Entreprises qui s'adressent au même groupe cible (également au niveau régional) : 5%.
 - Entreprises de la même branche qui s'adressent à une autre ZG au niveau régional : 5%.
 - Entreprises de la même branche dans la même région, avec une autre ZG : 2%.
- Dans lequel des domaines suivants l'entreprise s'engage-t-elle ? (Nombre : x/3)
 - Coopération avec des initiatives de la société civile visant à augmenter les normes écologiques / sociales / qualitatives de la branche : GWÖ, mouvements de transition/changement, plate-forme de la société civile AGENDA 2030, öbu - Association pour une économie durable
 - Contribution active à l'amélioration des normes légales au sein du secteur (responsable lobbying) : voir les initiatives/organisations ci-dessus.
 - Collaboration à des initiatives visant à augmenter les standards écologiques / sociaux / qualitatifs de la branche : voir les quatre initiatives/organisations ci-dessus.
- Combien d'heures de travail ont été fournies aux entreprises ?
 - d'autres branches, afin de soutenir à court terme les coentreprises ? aucune
 - de la même branche, afin de soutenir à court terme les coentreprises ? aucune
- Combien de commandes ont été passées à des coentreprises
 - d'autres branches, afin de soutenir à court terme les coentreprises ? aucune
 - de la même branche, afin de soutenir à court terme les coentreprises ? Aucune. De facto, la CMP AG s'est toutefois fortement abstenue de démarcher des groupes de pairs auprès des différents groupes régionaux au cours de la période de référence 2022, afin de permettre à d'autres conseillers* en bien-être communautaire d'intervenir.
- Quel est le montant des fonds alloués aux entreprises ?
 - d'une autre branche, afin de soutenir à court terme les autres entreprises ? 0 CHF
 - de la même branche ont été transmis pour soutenir à court terme les coentreprises ? 0 CHF. Au cours de la période de référence 2022, la société CMP AG a fait don de la somme de 748 CHF à l'EEG et a libéré le montant partiel de 5 000 CHF issu du sponsoring de la plateforme www.zukunftskonferenz.ch pour le bureau de l'EEG.

Notes de synthèse

1. Points forts D2 : Coopération avec des conseillers Eco-responsables, des entreprises Eco-responsables et des mouvements/initiatives qui s'engagent sérieusement pour la durabilité et le bien commun.

2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : la collaboration avec d'autres conseillers* en matière d'ECO et de développement de la culture d'entreprise/de l'organisation en Suisse a été développée (réseau).
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Application et développement du bilan de bien commun dans la pratique, entre autres par des processus de groupes de pairs. Coordination du conseil en matière d'EE et des entreprises EE existantes et potentielles en Suisse.
4. Quelles sont les améliorations perçues ? Plus de ressources humaines pour aborder les entreprises sur le bilan de bien-être. Celles-ci ne sont toujours disponibles que par le biais des groupes régionaux GWÖ - pas au sein de la CMP AG (aucune augmentation des ressources en personnel n'est prévue).
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : actuellement aucune

Évaluation : niveau "expérimenté" 60%. Il serait possible de faire encore mieux si les ressources humaines nécessaires étaient mises en place.

D2 Aspect négatif : abus de pouvoir sur le marché vis-à-vis des coentreprises. En tant que CMP AG, nous confirmons que nous renonçons complètement à tout comportement préjudiciable et discréditant vis-à-vis des coentreprises.

D3 IMPACT ÉCOLOGIQUE DE L'UTILISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES PRODUITS ET DES SERVICES

Les services de CMP AG (conseil, ateliers et séminaires) n'ont pas d'empreinte écologique propre, à l'exception du voyage et des éventuels événements. Le conseil en développement durable et en organisation tente justement de réduire drastiquement l'empreinte écologique de ses clients* et de faire changer les mentalités des cadres et des collaborateurs.

Dans le cadre du conseil, les thèmes de l'efficacité (même production avec moins de ressources), de la cohérence (produire autrement/meilleurement, longévité, réutilisation, réparation, économie circulaire, recyclage, ...) et de la suffisance à la consommation modérée (changement de bien-être et de consommation) ainsi que les problèmes de la "spirale de la croissance" sont également abordés et approfondis avec certains clients*.

Il y a actuellement moins de possibilités dans le domaine du "conseil en gestion immobilière", car celui-ci se limite jusqu'à présent aux thèmes de la facturation, ce qui changera toutefois à partir de l'exercice 2023 en raison de la nécessité de rééquipements écologiques pour les immeubles anciens.

Dans environ 80% des projets avec des entreprises (sans conseil en gestion immobilière), des mesures concrètes d'amélioration écologique ont pu être définies, notamment en ce qui concerne la réduction de l'empreinte carbone. Les 48 webinaires organisés via la plateforme www.zukunftskonferenz.ch ont pour la plupart également pour thème l'amélioration écologique des entreprises et montrent également les succès obtenus dans des cas pratiques sélectionnés.

Notes de synthèse

1. Points forts D3 : rendre visible l'empreinte écologique des clients par des projets de conseil et la réduire par des mesures concrètes.

2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de rapport 2021/22 : les concepts de conseil en matière de cohérence (autre conception et produire autrement jusqu'à l'économie circulaire) et de suffisance ont été étendus.
3. Où l'entreprise est-elle performante ? Bons outils de recensement et processus de dynamique de groupe pour amener les organisations à l'action concrète (mise en œuvre)
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Aucune, car les ressources humaines existantes sont déjà à la limite.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : actuellement aucune

Évaluation : niveau "Expérimenté" 60%. Le conseil porte sur la réduction de l'empreinte écologique des entreprises et des organisations (pas seulement l'efficacité, mais aussi la cohérence et la suffisance). La présentation de l'empreinte écologique de CMP AG se fait sous E3. L'autre point fort est la médiation/mobilisation pour les thèmes de la durabilité en général. Dans le domaine du conseil "gestion domestique", le projet n'offrait jusqu'à présent aucune possibilité d'insister sur des thèmes écologiques (ne fait pas partie du mandat de conseil / changera à partir de l'exercice 2023).

D3 Aspect négatif : acceptation consciente d'effets écologiques disproportionnés. En tant que CMP AG, nous confirmons qu'il n'y a pas chez nous de prise de conscience d'un impact écologique disproportionné. Nous faisons de notre mieux pour encourager un comportement écologique et pour minimiser le gaspillage et les comportements non écologiques dans le cadre de notre activité professionnelle.

D4 PARTICIPATION DES CLIENTS ET TRANSPARENCE DES PRODUITS

En tant que conseillers, nous apprenons le plus de nos clients et de projets concrets. Dans le domaine du conseil, l'orientation client et la compréhension de ses besoins sont des éléments essentiels.

"DOIT" être pour réussir. Nous en tenons compte et c'est pourquoi nous développons et testons avec nos clients, entre autres, de nouveaux formats de concepts et d'ateliers. Pour les préparer, nous réalisons également des études de marché et des entretiens avec des experts et des collaborateurs d'entreprises.

Nous expliquons à nos clients, dans le cadre d'offres concrètes, comment nous calculons et quels sont nos tarifs journaliers et horaires. En tant que conseillers en ECO, nous communiquons également ouvertement le taux horaire auquel nous permettons ce type de conseil et les avantages de prix que ce conseil, via des ateliers et des formats de dynamique de groupe, apporte par rapport au conseil classique.

Il n'y a pas d'ingrédients ou de substances dangereuses dans nos offres de services.

Indicateurs obligatoires

- Nombre d'innovations de produits et de services avec amélioration socio-environnementale qui sont issus de la participation des clients : toujours environ 50%.
- Part des produits avec des ingrédients déclarés : environ 90%. Presque tous les services de CMP AG sont décrits sur le site web - à l'exception de la gestion immobilière. En outre, ces offres sont étayées par des contenus et des applications pratiques concrets, notamment grâce aux 48 webinaires organisés (via la plateforme www.zukunftskonferenz.ch).
- Part des produits et services dont les éléments de prix sont publiés : 100% (dans les offres aux

clients)

Notes de synthèse

1. Points forts D4 : Apprendre des clients et de leurs défis/solutions, développer et tester de nouveaux outils/outils pour la viabilité, la durabilité et le développement organisationnel/culturel.
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : Exploitation de la plateforme d'entreprise www.zu-kunftskonferenz.ch et des possibilités de participation des participants qui en découlent - événements et webinaires.
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? Rendre visible le bon/le meilleur ainsi que les potentiels dans les organisations, entre autres par le biais de processus de dynamique de groupe et d'ateliers/d'événements.
4. Quelles sont les améliorations perçues ? En tant qu'entreprise, nous sommes trop petits pour avoir un comité consultatif de clients ; nous utilisons néanmoins de nombreuses formes de feedback de la part des clients. Nous ne voyons pas d'autres améliorations, car les ressources en personnel existantes sont déjà à la limite.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : actuellement aucune autre

Évaluation : niveau "Expérimenté" 50%. L'interaction avec les clients* fonctionne très bien - avec des processus d'apprentissage/d'expérience pour toutes les personnes concernées. Nous demandons activement un feed-back sur les projets des clients et en tirons des enseignements (en tant que KVP).

D4 Aspect négatif : pas d'identification des substances dangereuses. Nous n'utilisons pas de substances dangereuses. La santé des personnes et la protection de l'environnement nous tiennent à cœur. Nous respectons en principe les valeurs limites autorisées par la loi.

E1 SENS ET IMPACT SOCIAL DES PRODUITS ET SERVICES

Par le biais de ses offres de conseil, la CMP AG tente d'atteindre un impact social positif en direction d'une "nouvelle réflexion et transformation de l'économie" ainsi que d'un "ordre économique et social orienté vers le sens, qui sert les hommes et respecte l'environnement/la nature". L'offre de conseil de la CMP AG soutient les entreprises et les organisations de manière ciblée dans les domaines du développement organisationnel/culturel ainsi que des objectifs et de la mise en œuvre d'une plus grande durabilité (écologique et sociale). Il s'agit ainsi de répondre aux besoins fondamentaux, à la croissance personnelle des personnes, au renforcement de la communauté ou à la régénération de la planète. Tous les besoins humains fondamentaux (selon Max-Neef/Rosenberg) sont ainsi soutenus :

1. conservation de la vie/santé/bien-être,
2. protection/sécurité, 3. affection/amour, 4. compréhension/empathie, 5. participation/sécurité,
6. Le plaisir/la détente, 7. la créativité, 8. l'identité/le sens et 9. la liberté/l'autonomie.

Le domaine de conseil "gestion de l'habitat" ne soutient pas tous ces besoins de base, mais un impact n'existe en général que pour 1. le maintien de la vie/santé/bien-être et pour 2. la protection/sécurité.

Les offres de CMP AG ne visent pas seulement à susciter une réflexion sur les graves problèmes sociaux et écologiques de l'économie et de la société, mais aussi à proposer de nouvelles solutions. En outre, la CMP AG tente de modifier de manière ciblée les connaissances et les attitudes des gens, afin que le comportement (de consommation) des gens devienne plus responsable. Pour ce faire, les entreprises sont notamment encouragées à adapter leurs produits et services en conséquence.

et de montrer de nouveaux avantages pour les consommateurs* dans le marketing. Dans le cadre de l'activité d'enseignement, des concepts et des impulsions pour "repenser l'économie" sont présentés et testés avec les étudiants.

En ce qui concerne les 17 ODD, les objectifs suivants sont soutenus :



1. Développement organisationnel et culturel + conseil en développement durable + activité d'enseignant : tous les 17 ODD, en particulier : (3) Une vie saine pour tous - garantir une vie saine à tous les individus de tous âges et promouvoir leur bien-être, (4) Une éducation pour tous - garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, (7) Une énergie durable et moderne pour tous - garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, (8) Une croissance économique durable et un travail décent pour tous - promouvoir une croissance économique durable et à large échelle, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, (12) Consommation et production durables - mettre en place des modes de consommation et de production durables et (13) prendre des mesures immédiates pour lutter contre le changement climatique et ses effets.
2. Conseil en gestion immobilière : 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie durable et moderne), 9 (infrastructure résistante et industrialisation durable), 11 (villes et agglomérations durables) et 13 (mesures de protection du climat).

Indicateurs obligatoires

Part du type de bénéfice en % du chiffre d'affaires total :

1. Besoins satisfaits

- couvrent les besoins de base 100
- Symbole de statut/luxe 0 %

2. Servir le développement

- de l'homme 100 %.
- de la Terre/biosphère 100 %
- Résout les problèmes sociaux/environnementaux selon les objectifs de développement des Nations unies 100

3. Utilité des produits/services :

- Utilité multiple/simple 100
- Inhibiteur/pseudo-bénéfique 0 %
- Avantages négatifs 0 %

Notes de synthèse

1. Points forts E1 : Offres de conseil en matière de durabilité et de développement organisationnel/culturel - en se concentrant également sur les thèmes SDG
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de rapport 2021/22 : Focalisation supplémentaire sur les SDG et extension de l'offre de conseil dans le domaine du bilan d'utilité publique des entreprises.
3. Où l'entreprise est-elle performante ? Compétence dans ces domaines et son approche de conseil sur les processus de dynamique de groupe.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Aucune, car les ressources en personnel existantes sont déjà à la limite et il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux conseillers.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Conception et organisation de la plateforme "Formation pour le monde de demain" - ne pas se contenter de transmettre des connaissances, mais agir concrètement et déclencher une transformation (vouloir/pouvoir/faire).

Évaluation : niveau "Expérimenté" 60%. Exemple en matière de conseil en développement durable et en OE. Des améliorations sont encore possibles dans le domaine de la gestion immobilière.

E1 Aspect négatif : produits et services indignes. Nous confirmons que nous ne produisons ni ne vendons aucun des produits ou services indignes énumérés par l'économie du bien commun.

E2 CONTRIBUTION À LA COMMUNAUTÉ

En tant qu'entreprise, nous pouvons confirmer qu'en plus de notre contribution matérielle directe à la protection de la communauté, nous avons une stratégie globale et une vision pour l'engagement bénévole des personnes dans la société. Nous mettons également en œuvre des mesures structurelles pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale illégitime en interne et chez nos partenaires commerciaux directs.

La société CMP AG paie tous les impôts dus (impôts sur la fortune et sur le bénéfice au niveau du canton et de la commune, ainsi que l'impôt sur le bénéfice et la TVA au niveau fédéral). Des cotisations sont versées pour l'AVS et la caisse de pension. Il existe en outre diverses assurances (accidents, responsabilité civile de l'entreprise, ...). Les collaborateurs sont eux-mêmes imposés sur leurs salaires respectifs. Il n'y a pas d'impôts à l'étranger.

La société CMP AG n'a pas reçu d'aides ou de subventions publiques au cours de la période de référence 2018.

La CMP AG a fait des dons à l'ECO Suisse pendant la période de référence 2021/22. Jusqu'à fin 2022, la CMPAG était membre de öbu - l'association pour une économie durable en Suisse ainsi que de GWÖ Suisse. Ralf Nacke continue de représenter la GWÖ auprès de l'öbu. Des prestations de travail concrètes en tant qu'engagement social volontaire sont fournies par

- Ralf Nacke pour l'ECO en Suisse (membre du comité directeur jusqu'à fin 2021, co-coordination du groupe régional de Lucerne, membre du groupe de recherche de fonds, diverses conférences/ateliers sans rémunération) - Volume : en 2021 : 384 heures à titre bénévole / en 2022 : 267 heures à titre bénévole
- Verena Nacke pour Yoga for All (professeur de yoga pour les femmes réfugiées à Lucerne + soutien/assistance) et membre du comité directeur "Villages d'enfants en Lituanie" - env. 270 heures par an.

Cet engagement n'a pas de but lucratif direct. Grâce à l'engagement bénévole de Ralf Nacke, la CMP AG génère également des projets et des contacts dans le domaine du rapport de durabilité (établissement du bilan d'intérêt général). Au cours de la période de référence 2022, le chiffre d'affaires en tant que conseiller en bien commun s'élevait à 13 800 CHF (chiffre d'affaires net après frais) : La plateforme www.zukunftskonferenz.ch, qui appartient à l'ECO, a permis de réaliser des recettes d'un montant de 20'892 CHF. Les sponsors pour le financement de la plateforme ont été obtenus par la CMP AG.

En tant que conseillers, nous apportons une contribution importante à la communauté par le biais de notre activité pour la CMP AG et de notre engagement bénévole. L'accompagnement de processus de bilan d'intérêt général ainsi que les projets avec öbu - l'association pour une économie durable en Suisse (320 entreprises membres) génèrent un impact et un "rayonnement".

Indicateurs obligatoires

Chiffre d'affaires : 170 k CHF en 2022 (152 k CH en 2021)

Taux de prélèvement net, dans lequel les contributions suivantes doivent être incluses : 13,9%.

- Impôts sur les bénéfices effectivement payés (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) : 1 665 CHF (2021)
- impôts et cotisations sociales des employeurs dépendant de la masse salariale (en Suisse, seules la cotisation AVS et le 2e pilier sont payés) : 11'286 (2022)
- Total de l'impôt sur le salaire et des cotisations sociales des salariés (non pertinent en Suisse)
- moins toutes les subventions et aides liées aux entreprises (aucune perçue)

Ces prélèvements nets sont rapportés à la valeur ajoutée déclarée (bénéfice avant impôts plus intérêts de capitaux empruntés plus recettes provenant des loyers et de la location), ce qui donne le taux de prélèvement net relatif : 13,9 % (impôts sur les bénéfices + AVS/2e pilier : 12 951 CHF/ valeur ajoutée en tant que chiffre d'affaires moins les achats : 93 451 CHF).

En plus du ratio des dépenses nettes, le bilan d'intérêt général utilise également la formule suivante : "dépenses par rapport aux recettes".

***In welchem Verhältnis stehen
Abgaben zu Erträgen?***

$$\frac{\text{Ertragssteuern + lohnsummenabhängige Steuern und SV Beiträge} - (\text{Subventionen + Förderungen})}{\text{Gewinn vor Steuern + Fremdkapitalzinsen + Einnahmen Mieten \& Verpachtung}}$$

Appliqué à l'année 2021, cela signifie pour CMP AG : 12'941 CHF/ 19'509 CHF = 66,3%.

Valeurs monétaires, prestations volontaires pour la collectivité, déduction faite de la part d'utilité

opérationnelle de ces prestations (en pourcentage du chiffre d'affaires ou du temps de travail annuel total) : la CMP a versé à l'EMS

Suisse a versé une cotisation annuelle de 180 CHF (2021 et 2022). De plus, des dons de 748 CHF ont été effectués (2022). L'engagement bénévole des deux conseillers pourrait également être évalué en termes monétaires et atteindrait entre 27 k et 54 k CHF selon le taux horaire (50 CHF/h ou 100 CHF/h).

Notes de synthèse

1. Priorités E2 : Encourager les entreprises et les organisations à s'engager davantage en faveur du bien commun et du bénévolat.
2. Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : une activité bénévole et professionnelle considérable pour l'économie du bien commun en Suisse (Dr. Ralf Nacke)
3. Où l'entreprise est-elle bonne ? dans l'animation susmentionnée et dans le travail bénévole des deux conseillers.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Aucune, car les ressources humaines existantes sont déjà à la limite.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : actuellement aucune

Évaluation : niveau "Expérimenté" 50%. Avec les ressources humaines existantes, il n'est pas possible de faire mieux sans renoncer à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

E2 Aspect négatif : évitement fiscal illégitime. CMP AG confirme qu'en tant qu'entreprise, elle n'a pas de pratiques servant à l'évitement fiscal illégitime ou qui soustraient sciemment le bénéfice de l'entreprise à une imposition correcte et donc au bien commun.

E2 Aspect négatif : manque de prévention de la corruption. En tant que CMP AG, nous confirmons que nous ne pratiquons pas nous-mêmes de pratiques favorisant la corruption et que toutes les activités de lobbying ont été rendues publiques.

E3 RÉDUCTION DE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE

Le conseil aux entreprises et l'organisation/la réalisation de séminaires et de formations n'ont qu'un faible impact écologique. Les déplacements en voiture de fonction et en transports publics constituent de loin l'empreinte la plus importante.

La société CMP AG est louée au domicile de la directrice, ce qui signifie que les deux conseillers travaillent depuis leur bureau à domicile. Depuis quelques années, ils mesurent également leur empreinte écologique (professionnelle et privée) et mettent en œuvre des mesures pour la réduire. En 2015, ils ont notamment installé des panneaux solaires sur leur toit, qui produisent plus d'électricité qu'ils n'en consomment en une année. En automne 2020, le chauffage au mazout a été transformé en pompe à chaleur, financée par la CMP AG. En mars 2022, l'installation photovoltaïque a encore été nettement améliorée en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité (due à la pompe à chaleur). Rien qu'au cours des 2e et 3e trimestres 2022, 12 400 kWh ont ainsi pu être injectés dans le réseau.

La plus grande empreinte est causée par les déplacements. Les deux conseillers essaient d'utiliser les transports publics. Mais cela n'est pas toujours possible ou prend trop de temps. Il existe une voiture de fonction (Audi Q5 de 12 ans avec moteur de remplacement depuis 4 ans - essence) qui est également utilisée pour les déplacements professionnels chez les clients et lors de manifestations.

Les voyages d'affaires sont évités autant que possible - notamment grâce à l'utilisation de conférences zoom et d'autres formats de réunions virtuelles. Corona a contribué à ce que ces formats soient très largement acceptés dans la pratique. Néanmoins, une présence sur place chez les clients est nécessaire et souvent, le trajet en transports publics prend trop de temps ou il faut apporter des ustensiles (ordinateur portable, tablette, flipchart, valise pour animateur, ...) qui ne peuvent pas être transportés par les transports publics.

Indicateurs obligatoires

Les comptes environnementaux pertinents doivent être rapportés en fonction du domaine d'activité de l'entreprise :

	Quantité	Équivalent CO2
Émissions de gaz à effet de serre en	0 kg	
Transports (et son équivalent en CO2) (total)		5'160 kg
Consommation d'essence (et son équivalent en CO2)	voir Transports	
Consommation d'électricité (et son équivalent en CO2)	Production propre	
Consommation de gaz (et son équivalent en CO2)		
Énergie de chauffage (par rapport à la température moyenne du moment) - passage à la pompe à chaleur	kWh/°C	0 kg
Consommation d'eau potable et d'eau de pluie	n.m.	
Consommation de produits chimiques	0 kg	
Consommation de papier (y compris les imprimés)	4 kg	6 kg
Utilisation d'autres consommables	0 kg	
Utilisation de la lumière artificielle en lumens	n.m.	
Émissions de polluants	n.m.	

L'empreinte écologique totale de CMP AG est de 6,1 t (voir tableau Excel ci-dessous). En 2018, elle était encore de 16,6 t. L'empreinte par conseiller est donc de 3,1 t par an (vs 8,3 t en 2018 et 9,8 t pour la période de référence 2016).

En principe, l'approche est de "mesurer", c'est-à-dire de saisir l'empreinte écologique, et de développer d'autres approches pour "réduire" cette empreinte par des objectifs et des mesures concrets. Le thème de la "compensation" n'a toujours pas été abordé - même s'il a été cliqué, par exemple pour les vols,

c'est-à-dire payée. L'accès à des projets de compensation convaincants fait défaut et l'empreinte est globalement assez faible. Dans les projets des clients, on essaie concrètement d'initier la neutralité climatique -

en général en commençant par un séminaire sur le "changement climatique".

Il n'y a pas de plaintes des riverains ou de controverses avec les riverains concernant les nuisances écologiques. Les lois et règlements pertinents sont respectés.

Support d'évaluation

Calculateur de CO2 (format Excel)

Calculateur de CO2		Calculateur de CO2 myclimate		
Saisir les valeurs dans la colonne E		https://co2.myclimate.org/de/offset_further_emissions		
Valeurs CMP AG 2022				
Chauffage		Consommation	CO2 en kg/a	CO2 kg/hab.
Mazout en litres	l	0	0	3,19
Gaz naturel en m3	m3	0	0	2,82
Chauffage urbain en kWh	kWh	0	0	0,13
Autoproduction par pompe à chaleur depuis sept. 2021				
Consommation électrique				
Consommation d'électricité en kWh	kWh	0	0	0,15 Suisse
- éco-électricité	kWh	0	0	0,01 Toiture solaire autoproduite
Autoproduction via l'extension de l'installation PV. Injection nettement supérieure à l'achat externe de WWZ				
Mobilité				
Conduite d'une petite voiture	km	2.100	415	0,20 SI d'essence
Trajets en voiture de tourisme à partir de la classe Golf	km	10.400	2.974	0,29 SI d'essence
Voyages en bus	km	0	0	0,10
Trajets en métro, tramway ou bus	km	2.000	162	0,08
Trajets en train (ICE, IC, EC, ...)	km	8.000	155	0,02
Vols intérieurs (jusqu'à 800 km)	km	5.850	1.454	0,25 Economy
Vols moyen-courriers (jusqu'à 2000 km)	km	0	0	0,20 Economy
Vols long-courriers (> 2000 km)	km	0	0	0,19 Economy
			5.160	
Autres				
Nuitées (voyages d'affaires)	Nombre	10	187	18,69
Nouveaux ordinateurs et écrans	Nombre	2	673	336,40
Consommation de papier	kg	1	6	1,48
Imprimés	kg	36	3	3,10
Déchets	kg	3	18	0,51
Déchets plastiques	kg	1	16	5,23
Déchets électroniques	kg	67	67	66,57
Événements		dépend du nombre de participants, du voyage, des repas, etc.		
			6.130	

Notes de synthèse

- Points forts E3 : Réduction de l'empreinte écologique de CMP AG de 16,6 t (2018) à 6,1 t (2022) = - 63,3%.
- Ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de rapport 2021/22 : Séminaires sur la protection du climat avec les entreprises. Utilisation accrue des transports publics pour les déplacements professionnels et formats virtuels de réunions et de webinaires.
- Où l'entreprise est-elle performante ? Bureau à domicile, production d'électricité via le toit solaire (investissement privé des conseillers) et pompe à chaleur pour le chauffage, formats de communication virtuels
- Quelles sont les améliorations envisagées ? Encore plus de voyages d'affaires Voyage via les transports publics. Le passage du chauffage au mazout à la pompe à chaleur a été réalisé. Utilisation de la géothermie. La consommation de papier a également été réduite de manière significative, passant de 12 kg à 4 kg par an.
- Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Pas de mesures particulières, mais des achats et une consommation consciente.

Évaluation : niveau "Expérimenté" 50%. L'empreinte des déplacements professionnels en voiture est toujours présente et les vols sur le trajet Zurich-Düsseldorf (projet de gestion immobilière) sont nécessaires (trop fatiguant et trop de temps alternatif).

E3 Aspect négatif : infractions aux prescriptions environnementales et nuisances inappropriées pour l'environnement. En tant que CMP AG, nous confirmons que nous n'enfreignons pas les prescriptions environnementales et que nous ne polluons pas non plus l'environnement de manière déraisonnable au-delà des indications susmentionnées.

E4 TRANSPARENCE ET CODÉCISION SOCIALE

La CMP AG et ses conseillers s'engagent pour une politique d'information transparente, honnête, complète, sans équivoque et surtout basée sur des faits. La CMP AG essaie de rendre visibles ses
 CMP Bilan compact état au 11.08.2023 (final avec audit) Page 47

services et ses projets concrets (p. ex. séminaires/ateliers) par le biais du site Internet www.cmpartners.ch, en indiquant à chaque fois pourquoi la durabilité (comme la protection du climat) est une priorité.

Le développement de l'organisation et de la culture n'est pas seulement important pour les entreprises, mais aussi pour l'économie et la société.

Les citoyens entrent généralement en contact avec la CMP AG par le biais de son engagement en faveur de l'économie du bien commun et de son bilan. Aucun autre intérêt n'a été revendiqué jusqu'à présent - pas même celui d'une éventuelle participation aux décisions.

Il s'agit déjà du 4e rapport d'intérêt général de la CMP AG ; le 3e rapport a été publié en janvier 2020. Le premier rapport a été rédigé en 2015 dans le cadre d'un groupe de pairs à Lucerne. Ce rapport sera vérifié et audité dans le cadre d'une évaluation par les pairs.

Indicateurs obligatoires

- Publication d'un rapport d'intérêt général ou d'un rapport sociétal équivalent : déjà le 4e rapport d'intérêt général.
- Part de codécision des groupes de contact (en % des décisions pertinentes, selon le degré de codécision) : non pertinent - voir ci-dessus

Notes de synthèse

1. Points forts E4 : activité d'enseignant dans les hautes écoles sur les thèmes de la durabilité, de l'engagement pour le bien commun, de la suffisance comme style de vie et de "repenser l'économie" + reporting non financier sur son propre bilan de bien commun.
2. Qu'est-ce qui a été mis en œuvre au cours de la période de référence 2021/22 : L'activité d'enseignant du Dr Ralf Nacke dans diverses hautes écoles avec comme point fort "Repenser l'économie et les approches économiques alternatives" (y compris l'économie du bien commun) a pu être intensifiée à la HSLU et à Kalaidos + Mise en place et exploitation de la plateforme d'entreprise www.zukunftskonferenz.ch - avec entre autres 48 webinaires organisés.
3. Où l'entreprise est-elle performante ? Assister à des événements de développement/transformation de la conscience et participer à leur organisation. Activité d'enseignant du Dr. Ralf Nacke.
4. Quelles sont les améliorations envisagées ? Aucune, car les ressources en personnel ne permettent pas d'en faire plus.
5. Quelles mesures doivent être prises à cet effet et dans quels délais : Évaluation par des pairs du 4e bilan du bien-être pour la CMP AG (matrice 5.0).

Évaluation : niveau "Expérimenté" 60%. Il est possible de faire encore plus à l'avenir dans le domaine de conseil "gestion immobilière".

E4 Aspect négatif : promotion du manque de transparence et de la désinformation délibérée. Nous confirmons que nous ne diffusons pas de fausses informations sur notre entreprise, nos activités ainsi que sur les phénomènes de société.

CONFORMITÉ EUROPÉENNE : PUBLICATION D'INFORMATIONS NON FINANCIÈRES (EU COM 2013/207)

Nous utilisons la norme de reporting de l'économie du bien commun pour répondre aux exigences de reporting non financier, car le bilan de bien commun est universel, mesurable, comparable, compréhensible par tous, public et soumis à un audit externe.

En Suisse, il n'existe pas encore de norme obligatoire pour le reporting non financier. En tant que petite société de conseil, CMP AG n'est pas concernée par le contre-projet à l'initiative sur la responsabilité des entreprises.

Le rapport d'intérêt général peut être utilisé pour le reporting non financier conformément à la directive européenne. Il est de la responsabilité de l'entreprise de s'assurer que le rapport d'intérêt général est préparé avec le niveau de détail approprié et avec toutes les exigences nationales de mise en œuvre de la directive.

En Autriche, c'est la "loi sur l'amélioration de la durabilité et de la diversité (NaDiVeG)" qui s'applique, tandis qu'en Allemagne, c'est la "loi sur la mise en œuvre des directives RSE (CSR-RUG)".

DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BILAN DE BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRE

Les deux conseillers ont été impliqués dans la rédaction du rapport d'intérêt général. Il a été conçu et rédigé par Ralf Nacke. Il a pu s'appuyer sur les rapports précédents - notamment celui de la période de référence 2018/19, qui avait déjà été rédigé selon la matrice 5.0. Le temps consacré à cette version du rapport d'intérêt général n'a donc été que de 20 heures.

L'évaluation par les pairs se fera avec trois autres conseillers* en bien commun en Suisse, qui ont rédigé leur rapport pour la première fois. Chaque évaluateur présentera son rapport au groupe en mars/avril 2023. L'évaluation par les pairs elle-même a eu lieu au sein du groupe avec l'auditrice Gitta Walchner (D-Fribourg) le 24 mai 2023. L'évaluation par les pairs et les ateliers nécessaires ont augmenté le temps consacré de 27 heures pour un total de 47 heures.

Hünenberg, le 25.05.2023 ou le 18.08.2023, Dr. Ralf Nacke (r.nacke@cmpartners.ch).